



LA DIPLOMATIE DU SAINT SIEGE DANS LE CONFLIT ISRAELO-PALESTINIEN

Puissance et limites d'une volonté d'influence spirituelle

**Mémoire de géopolitique
du chef d'escadrons Rémi BOUZEREAU
dans le cadre du séminaire « Le conflit israélo-palestinien »**

Mars 2007

Directeur : M. Xavier de Villepin

FICHE DOCUMENTAIRE

1. La diplomatie du Saint Siège dans le conflit israélo-palestinien: puissance et limites d'une volonté d'influence spirituelle
2. 2007_memoire_geop_conflict israélo-palestinien _Bouzereau
3. Chef d'escadrons, armée de terre, BOUZEREAU Rémi , France
4. 9 mars 2007
5. Division D – groupe D1
6. Mémoire de géopolitique
7. Le conflit qui règne au Proche Orient depuis près de soixante années est un sujet de scandale, au plan moral, pour l'ensemble de la communauté internationale. Les différents protagonistes, comme les grandes puissances, semblent aujourd'hui plus que jamais dans une impasse politique, qui pousse les populations autochtones au désespoir. Dans cette situation dramatique, le Saint Siège essaie de promouvoir une pédagogie de la paix, qui se heurte aux intérêts temporels des Etats impliqués. Paradoxalement, l'Eglise catholique, détachée des préoccupations classiques d'un Etat, n'en rayonne que davantage sur le plan spirituel.
8. Israël, Palestine, Proche-Orient, pape, Saint Siège.

La diplomatie du Saint Siège dans le conflit israélo-palestinien
Puissance et limites d'une volonté d'influence spirituelle

SOMMAIRE

**PREMIÈRE PARTIE : LE SAINT SIEGE INTERVIENT DANS CE CONFLIT POUR
DES RAISONS D'ORDRE SPIRITUEL**

Des raisons historiques

Des raisons éthiques

Le principe de réalité

**DEUXIÈME PARTIE: LES MOYENS TEMPORELS MIS EN OEUVRE PAR LE
SAINT SIEGE SONT AUJOURD'HUI LIMITES, MAIS SON RAYONNEMENT EST
D'UN AUTRE ORDRE**

L'organisation de l'Eglise, une lente maturation vers l'abandon du pouvoir temporel

Les relais de l'influence du Saint Siège

**TROISIÈME PARTIE: PARADOXALEMENT, LE MESSAGE PACIFIQUE DU
SAINT SIEGE, FONDE SUR LA JUSTICE ET LA RECONCILIATION, N'EN A
QUE PLUS DE PORTEE**

Un discours prudent et réaliste

Les avancées progressives de la diplomatie

Les nouvelles perspectives

INTRODUCTION

Le conflit israélo-palestinien se déroule sur un territoire très réduit. Israël, la Cisjordanie et la bande de Gaza couvrent seulement 27000 km². Il concerne un nombre d'habitants assez restreint, soit environ 8,7 millions d'habitants¹. Pourtant, il « soulève tant de passions qu'il est difficile de l'exposer sereinement », déclare Gérard Chaliand². Il a pour enjeu un territoire dont certains, palestiniens, se sentent spoliés de manière injuste, et que d'autres, israéliens, considèrent comme leur terre d'élection. Il représente un scandale, au sens moral, pour les trois religions abrahamiques : judaïsme, christianisme, islam.

Si le processus d'Oslo, en 1993, semblait annonciateur d'une paix envisageable, la suite a montré que rien n'est joué. Le Hamas, grand vainqueur des législatives de janvier 2006, se refuse à reconnaître l'Etat d'Israël. Le président de l'Autorité Palestinienne, Mahmoud Abbas, apparaît plus affaibli que jamais. Le Fatah semble durablement compromis par la corruption. L'Union Européenne comme les Etats-Unis refusent de considérer le Hamas comme un acteur crédible. Israël poursuit une politique unilatérale. Le Liban vient d'être à nouveau dévasté. La feuille de route du Quartet³, semble loin d'aboutir. La guerre civile ronge les territoires palestiniens. Les populations sont prises au piège. Cependant, dans cette impasse politique, une voix, celle du Saint-Siège, répète inlassablement le même message pacifique, fondé sur la justice et la réconciliation. Mais elle n'est pas sans susciter une certaine méfiance de la part des différents protagonistes.

Si le Saint-Siège continue imperturbablement à promouvoir la paix au Proche-Orient, c'est parce l'Eglise catholique croit en l'Homme, et se veut protectrice des plus faibles. C'est aussi parce que la Papauté est intimement persuadée que la résolution de cette crise, matrice d'un grand nombre de conflits actuels, garantira une stabilité internationale, en évitant un « choc des civilisations » annoncé.

L'Eglise catholique intervient aujourd'hui dans le conflit israélo-palestinien pour des raisons qui sont d'abord du domaine spirituel. Ses moyens temporels sont limités, mais son influence est d'un autre ordre. Son message, paradoxalement n'en est que plus crédible : il ne peut exister de paix durable dans l'injustice et sans pardon réciproque.

¹ Israël : 5,5 millions d'habitants ; Territoires Palestiniens : 3,2 millions. Si l'on inclut la Jordanie comme élément de la Terre sainte, on arrive à 13 millions d'habitants.

² Gérard Chaliand : *Atlas du nouvel ordre mondial*.

³ Le Quartet, qui regroupe les Etats-Unis, l'Union Européenne, la Russie et l'Organisation des Nations Unies, s'est engagé en mai 2003 à la création d'un véritable Etat palestinien en 2005.

PREMIÈRE PARTIE : LE SAINT SIEGE INTERVIENT DANS CE CONFLIT POUR DES RAISONS D'ORDRE SPIRITUEL

Si le Saint-Siège s'implique avec opiniâtreté dans le conflit qui déchire la Palestine, c'est avant tout parce qu'il estime devoir être influent sur le plan spirituel, non seulement pour des raisons historiques et morales, mais aussi par réalisme.

1.1. DES RAISONS HISTORIQUES

1.1.1. Jérusalem, ville sainte pour les trois religions monothéistes, et capitale revendiquée par deux peuples ennemis

La ville de Jérusalem est tout d'abord un lieu sacré à la fois pour les juifs, les chrétiens et les musulmans, « patrie de cœur de tous les descendants spirituels d'Abraham »⁴. Cette ville fut tout d'abord la capitale des rois de Judée, et elle a abrité le Temple de Salomon, plusieurs fois rasé et reconstruit, jusqu'à sa destruction définitive par les Romains en 70 apr. JC. De plus, pour les chrétiens, Jérusalem est notamment le théâtre de la crucifixion et de la résurrection du Christ. Enfin, cette terre est traditionnellement liée aux origines de l'Islam. Elle abrite donc un certain nombre de lieux saints pour les trois religions du Livre, notamment le Mur des Lamentations pour les juifs, la Basilique du Saint Sépulcre pour les chrétiens, la mosquée Al Aqsa -« la lointaine »- pour l'Islam. A ce titre, cette ville est l'enjeu de rivalités interreligieuses depuis le haut Moyen-âge.

De plus, à la suite du retour progressif du peuple juif en Palestine, et en particulier depuis 1948, date de la création de l'Etat d'Israël, cette terre est disputée par deux peuples. Les Palestiniens⁵, dont une minorité est chrétienne, considèrent qu'ils ont un droit légitime de résidence sur cette terre, et en particulier dans sa capitale, puisque le peuple juif l'a quittée au 1^{er} siècle. Les Israéliens, quant à eux, considèrent qu'ils sont dans leur bon droit en revendiquant la Terre Promise. La devise « l'an prochain à Jérusalem », reprise par toutes les générations de la diaspora juive, résume à elle seule cet état d'esprit.

1.1.2. La présence de communautés chrétiennes sur place depuis les origines du christianisme, aujourd'hui remise en question

Les disciples du Christ ont commencé à évangéliser à Jérusalem, et ont ensuite essaimé à travers tout le monde romain. Ces communautés chrétiennes n'ont pas cessé d'exister malgré les vicissitudes de l'histoire. Elles jouent pour l'Eglise un rôle essentiel comme témoins du Christ sur la terre où il a vécu et dans l'accueil des pèlerins du monde entier.

Or ces populations chrétiennes sont de moins en moins nombreuses en Terre sainte, compte-tenu des difficultés quotidiennes auxquelles elles ont à faire face. Alors qu'elles représentaient

⁴ Lettre apostolique du pape Jean Paul II *Redemptionis anno* du 20 avril 1984.

⁵ Notons au passage que le mot « Palestinien » a la même origine que celui de « Philistin », dont il est question dans l'Ancien Testament. Ce peuple, ennemi des Israélites, parvint une fois à capturer l'Arche d'Alliance (1Samuel 4 et 5). Le roi David, lui-même, en fut le vassal (1Samuel 27). Samson est connu pour ses prouesses contre les Philistins.

environ 47% de la population de Jérusalem en 1948, elles ne sont plus que 10% en 2002. Dans la même période le ratio est passé de 80 à 33% à Nazareth, et de 75 à 25% à Bethléem. Bien des familles ont choisi d'émigrer du fait de l'instabilité politique et des difficultés économiques, en particulier depuis la deuxième intifada. De plus, le taux de croissance démographique est très faible chez les chrétiens. Il est trois fois plus élevé dans les milieux musulmans. Les chrétiens ne représenteraient donc à l'heure actuelle qu'environ 1,5% de la population des territoires palestiniens - soit 50000 habitants⁶-, et 2% de la population israélienne, soit 120000 personnes. En Israël, ces chrétiens font face au défi d'une double minorité : ils font partie de la minorité arabe face à la majorité juive, et à l'intérieur de la population arabe, ils sont minoritaires par rapport aux musulmans. Pour les Israéliens, « les chrétiens restent des Arabes, donc des terroristes en puissance »⁷. Et si « l'action médiatrice des chrétiens en faveur de la paix et de la réconciliation ne se manifeste nulle part ailleurs plus résolument qu'à Jérusalem »⁸, elle reste en butte aux discriminations incessantes et aux provocations. Par exemple, la ville de Bethléem est progressivement étranglée par l'avancée des colonies juives. De même, l'Etat israélien persiste à empêcher les séminaristes arabes catholiques de faire leurs études au séminaire du patriarcat latin de Beit Jala, pépinière des futurs prêtres de Terre sainte, situé près de Jérusalem. Israël semble acquis à l'idée de faire de Jérusalem non seulement sa capitale politique, mais aussi une capitale religieuse réservée aux seuls juifs, dont chrétiens et musulmans seront tôt ou tard expulsés⁹. La voie de l'intégration citoyenne, seul moyen d'enrayer un inexorable exode des chrétiens, semble donc pour l'instant loin d'être mise en œuvre. Cela est regrettable, dans la mesure où les chrétiens, formant une classe moyenne palestinienne éduquée, ont un rôle stabilisateur à jouer dans le conflit, et peuvent pondérer la course aux extrêmes.

1.1.3. Une implication directe de l'Eglise, en particulier depuis les croisades

L'Eglise catholique a donc eu tendance à s'impliquer directement dans la situation politique des Lieux saints, notamment lorsque la papauté a considéré que la sécurité des chrétiens était directement mise en cause. C'est le sens de l'intervention du pape Urbain II qui, en 1095, appelle l'Occident chrétien à la croisade¹⁰. Jérusalem est conquise par Godefroy de Bouillon le 15 juillet 1099. Mais le calife omeyyade Saladin reprend la Ville dès 1187. Le Royaume Franc de Jérusalem cesse d'exister lorsque les chrétiens perdent Saint Jean d'Acre en 1291. L'histoire des croisades a durablement marqué les esprits dans le monde musulman, qui reste méfiant à l'égard de la puissance de l'Eglise, en partie à cause de cet héritage¹¹.

⁶ On compte 2500 chrétiens dans la bande de Gaza, et 47500 à Jérusalem et en Cisjordanie.

⁷ Conférence prononcée à Paris, devant l'Ordre du Saint Sépulcre, par l'ambassadeur Jean-Louis Lucet le 15 avril 2005 sur les perspectives de la paix au Proche Orient et le rôle des Chrétiens.

⁸ Jean-Louis Lucet, op.cit.

⁹ Du reste, les Israéliens ont considérablement modernisé Ramallah pour en faire probablement, à terme, la capitale politique d'un futur Etat palestinien.

¹⁰ Auparavant, les empereurs byzantins veillaient sur les Lieux saints, depuis l'édit de Milan (313). Le problème de la protection des Lieux saints commence à se poser sérieusement dès 638, avec l'invasion arabe. Désormais, les Chrétiens sont tolérés plus que détenteurs légitimes des lieux, et rencontrent des difficultés incessantes.

¹¹ Voir à ce sujet le livre *Les croisades vues par les Arabes*, d'Amin Maalouf.

Après les croisades, l'Église a continué d'œuvrer de manière plus pacifique en Terre sainte, en apportant son soutien direct aux populations chrétiennes vivant sur place, par le biais d'institutions religieuses chargées de leur défense. En 1333, le sultan Malek en Nazen Muhammad permet aux Franciscains de demeurer dans les Lieux saints, pour les garder, y accueillir et y héberger les pèlerins. Le pape Clément VI avalise cet acte en 1342. C'est la naissance de la Custodie des Lieux saints, qui entraîne un retour à la situation antérieure aux croisades, donnant la prééminence aux Grecs par rapport aux Latins.

Après la prise de Jérusalem par les Turcs en 1517, des traités d'amitié, les capitulations, sont signés entre les nations chrétiennes¹² et la Sublime Porte, réglant notamment la condition des étrangers et la liberté de commerce et de culte. François I^{er}, en particulier, s'allie avec le Grand Turc Soliman le Magnifique après le désastre de Pavie en 1525, assurant un protectorat français sur les Lieux saints et sur les Latins¹³. Il est suivi par ses successeurs et ces accords perdurent jusqu'au traité de Lausanne de 1923¹⁴. L'Église se satisfait pleinement de cette protection exercée par une nation de tradition catholique. Elle est beaucoup plus réticente au protectorat établi sur la Palestine par les Britanniques, anglicans, à partir d'août 1920, en vertu d'un mandat de la Société des Nations¹⁵. Elle déclare notamment que la propriété des sanctuaires qui, depuis des siècles, étaient demeurés paisiblement en possession des catholiques, ne peut être remise en question. Débute alors une nouvelle période de l'histoire de la Palestine, pendant laquelle les papes interviennent bien plus souvent¹⁶.

1.2. DES RAISONS ETHIQUES

1.2.1. Promouvoir une pédagogie de la paix

Au-delà des motifs liés à l'histoire, l'Église s'implique dans le conflit qui déchire le Proche-Orient parce qu'elle veut y promouvoir une paix durable. Elle est en effet persuadée, comme le déclare Mgr Jean-Louis Tauran en 2001, alors secrétaire pour les relations du Saint-Siège avec les Etats, que soutenir un processus de paix au niveau international, c'est tenter de résoudre un conflit « qui est la cause de risques d'instabilité dans la région. (...) C'est le nœud de la politique au Moyen-Orient, à travers laquelle passent, dans la région, les nouveaux équilibres et les risques correspondants de déséquilibre. »

Le Saint-Siège se veut donc « promoteur d'une pédagogie de la paix, qui invite à ne pas considérer l'autre comme un ennemi à aggraver ou à convertir, mais à voir en lui un partenaire avec

¹² Au sens où le mot « nation » pouvait être utilisé au Moyen-Age, c'est-à-dire l'ensemble des peuples chrétiens.

¹³ Il faut souligner que dès 1453, les églises orthodoxes et arméniennes sont reconnues en tant que millet -communauté religieuse dont le chef est responsable devant le sultan-. Ce n'est pas le cas de l'Église latine, qui bénéficie uniquement de la protection de la custodie, même si elle est soutenue par les puissances européennes en guerre contre les Ottomans. L'accord de François I^{er} et Soliman est donc déterminant pour l'avenir de l'Église latine dans la région.

¹⁴ François-René de Châteaubriand évoque d'ailleurs ce protectorat dans son *Itinéraire de Paris à Jérusalem* publié en 1806.

¹⁵ Mais la France a rompu ses relations diplomatiques avec le Saint Siège depuis 1904. Celles-ci ne sont rétablies qu'en 1921.

¹⁶ Cf paragraphes 3.1.1 et 3.1.2.

qui s'unir »¹⁷. Cette promotion de la paix par l'Eglise ne se limite pas au Proche-Orient, mais l'a également conduite à prendre position ailleurs, notamment lors de la crise des missiles de Cuba en 1962, ou dans le conflit entre Chili et Argentine à propos du canal de Beagle en 1978.

1.2.2. Défendre les Droits de l'Homme

Il s'agit pour la papauté de rappeler sans cesse la primauté de la personne humaine et de ses droits, en particulier ceux de liberté de religion et de culte. Les lignes de force de l'action du Saint-Siège sont liées d'une part au respect des personnes, quelle que soit leur situation religieuse et politique, d'autre part à la liberté de conscience et de religion, et enfin au refus de la guerre et du terrorisme comme solutions des différends entre les Etats.

Dans ce cadre, l'Eglise considère que chaque peuple du Proche-Orient a droit à la dignité, à la justice, à la paix, à l'autodétermination et à la sécurité. Elle souligne que ces droits ne peuvent être obtenus en bafouant ceux de la partie adverse.

1.2.3. Eduquer les consciences

Enfin, le Saint-Siège, en tant que sujet de droit international à caractère moral et religieux, estime devoir intervenir « comme un guide, un tuteur des hommes, des Etats, des organisations internationales », ainsi que l'affirmait Paul VI. Il envisage ses relations avec les Etats non comme des relations étrangères, mais comme des relations extérieures. L'Eglise se considère en effet partout chez elle, les peuples, les hommes et les femmes vivant au sein des Etats ne pouvant lui être étrangers¹⁸. Le pape Jean Paul II estime ainsi que l'Eglise doit être « la voix qu'attend la conscience humaine »¹⁹.

Le cardinal Roger Etchegaray²⁰ rappelait le 1^{er} janvier 2001, journée mondiale de prière pour la paix célébrée à Jérusalem : « Très grande est la responsabilité de l'Eglise pour la paix au Proche-Orient, car sa mission propre, son charisme, qui dépasse toute stratégie, est d'être éducatrice des consciences, telle une mère douce et attentive à tous ses enfants. »²¹

Aux détracteurs de cette prétention ecclésiale à l'éducation des consciences, au nom de la séparation entre domaines spirituel et temporel, Jean Paul II répondait : « Je ne fais pas de politique. Je ne parle que de l'Evangile. Mais si parler de la justice, de la dignité humaine, c'est faire de la politique, alors... »

1.3. LE PRINCIPE DE REALITE

1.3.1. L'unité des chrétiens reste à construire à Jérusalem

Les chrétiens de Terre sainte vivent dans l'héritage des divisions du passé, dont certaines cicatrices ne sont toujours pas refermées. Les Lieux saints sont en effet l'objet d'une lutte d'influence

¹⁷ Mgr Jean Louis Tauran, *Le Saint Siège et la Terre sainte*, intervention du 27 janvier 2001 à Paris, devant l'Ordre du Saint Sépulcre.

¹⁸ Jean-Paul Pancrazio, *le Saint Siège, son statut de droit international et sa diplomatie*, 15 mai 2005.

¹⁹ Discours de Jean Paul II aux ambassadeurs à l'occasion de leurs vœux en 1995

²⁰ Président émérite du Conseil pontifical Justice et Paix

²¹ Homélie, Jérusalem, 1^{er} janvier 2001.

constante entre les différentes confessions chrétiennes, en particulier aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles. A la suite de l'accord signé entre François I^{er} et le Grand Turc, des congrégations latines, bénéficiant de la protection française, fondent des établissements permanents à Jérusalem à partir du début du XVII^{ème} siècle. Suscitant des conversions, elles divisent également les Grecs orthodoxes. A la suite de la constitution d'un patriarcat grec catholique à Antioche en 1624, des communautés catholiques de rite byzantin se créent en Palestine. D'où une forte rivalité entre grecs latins et orthodoxes, mise à profit par les puissances européennes pour asseoir leur influence dans l'Empire ottoman décadent.

Pour apaiser les querelles intestines entre chrétiens, et apporter une réponse aux rivalités des puissances, le pape Pie IX crée le 27 juillet 1847 le patriarcat latin de Jérusalem avec l'autorisation du sultan. Il propose également un partage des Lieux saints en 1852. Cette solution aboutit à l'établissement d'un *statu quo* qui, depuis, subsiste en l'état, avec toute son ambiguïté quant à sa définition historique, et paraît très difficile à remettre en question. Pour autant, la cohabitation reste émaillée d'incidents, et cela ne règle pas le contentieux entre catholiques et orthodoxes. Du reste, le vol de l'étoile latine qui orne le clocher de la Basilique de la nativité à Bethléem en 1847 est une cause indirecte de la guerre de Crimée, qui débute en 1854. On constate cependant, à partir de 1918, à la suite de la révolution bolchévique, une baisse notable de l'influence orthodoxe²². Dès lors, le Saint-Siège devient le principal porte-parole des chrétiens de cette région.

Aujourd'hui quatre familles chrétiennes se côtoient en Terre sainte, elles-mêmes divisées en treize courants. Les catholiques, tout d'abord, regroupent les traditions latine, grecque-catholique, syrienne-catholique et arménienne. Puis viennent les grecs-orthodoxes, qui partagent les principaux Lieux saints avec les catholiques. Les protestants, arrivés tardivement, pour l'essentiel luthériens ou anglicans, ont une influence mineure. Enfin les orientaux orthodoxes regroupent les familles syrienne, arménienne, copte et éthiopienne. Le premier problème des chrétiens est donc d'arriver à s'entendre entre eux. En effet, cette minorité, incapable de parler d'une seule voix, a peu d'influence dans le conflit. C'est dommage, car elle pourrait être un pont entre les différentes communautés.

Finalement, les catholiques sont les seuls à parler d'une voix unifiée, par le biais du Saint-Siège. Mais « il est vrai que les chefs d'églises se réunissent de temps en temps pour discuter de problèmes communs qu'ils ont avec les autorités civiles, mais le manque de stratégie et de vision à long terme font que leurs interventions prennent la forme de réactions de défense à des menaces immédiates. Ainsi le travail œcuménique reste insignifiant », déclare Mgr Paul Nabil Sayah²³. Même si « les Eglises catholiques ont fait un effort en organisant un synode inter-rituel, (...) il reste encore beaucoup à faire pour mettre en œuvre, sur le terrain, la coopération voulue dans les activités pastorales.», déclare le Cardinal Ignace Moussa Daoud²⁴.

²² Même si l'influence orthodoxe semble connaître un certain renouveau aujourd'hui, comme le souligne la visite du président Vladimir Poutine au Proche Orient en avril 2005.

²³ Exarque patriarcal maronite.

²⁴ Préfet de la congrégation pour les églises orientales. Intervention du 16 mars 2002.

1.3.2. Le dialogue interreligieux doit commencer à Jérusalem

« La Terre sainte (...) devrait être, en quelque sorte, le laboratoire du dialogue interreligieux, et Jérusalem, la Ville sainte par excellence, son symbole », déclare Mgr Tauran. La papauté cherche donc à promouvoir un véritable dialogue entre religions. Jean Paul II rappelle que « la paix véritable au Moyen-Orient ne pourra être que le résultat de la compréhension réciproque et du respect entre tous les peuples de la région : juifs, chrétiens, musulmans. ». Il reprend ces mêmes paroles devant M Oded Ben Hur, nouvel ambassadeur d'Israël près le Saint-Siège à l'occasion de la présentation des lettres de créance, le 2 juin 2003, pour insister encore.

De fait, le Conseil de Coordination Interreligieuse d'Israël (ICCI) réunit 67 associations juives, chrétiennes et musulmanes, œuvrant pour la compréhension religieuse et culturelle réciproque entre les différentes composantes de la société israélienne. Il a notamment lancé un appel aux responsables politiques et religieux du Proche Orient, au début de la deuxième intifada, pour que cesse la violence et que les négociations de paix reprennent. Pour l'Eglise, il est clair que la Ville sainte est le lieu par excellence où les religions doivent apprendre à dialoguer, si elles veulent promouvoir un message de paix pour toute l'humanité.

1.3.3. Jérusalem doit être en paix, pour que le monde trouve la stabilité

La nécessité du dialogue ne s'enracine pas seulement, pour la papauté, dans une exigence morale. Au contraire, elle est la condition *sine qua non* d'un retour à la stabilité géopolitique de l'ensemble du Moyen-Orient. La région est en effet au cœur du « choc des civilisations » annoncé par Samuel Huntington²⁵, et redouté par le Saint-Siège, car un certain nombre de difficultés trouvent leur source dans le conflit israélo-palestinien. En effet, la création d'Israël en 1948 est vécue comme une injustice par les nations arabes et les pays musulmans, qui n'acceptent pas l'exode des populations palestiniennes, facteur de déstabilisation pour les pays voisins. De même, la création de colonies israéliennes de peuplement en territoire palestinien, l'annexion par Israël de Jérusalem-Est, n'ont jamais été reconnues en droit international. La répartition de l'eau et des ressources naturelles engendre également des frustrations incessantes, à l'origine de violences sans fin.

Dans ce cadre, les adversaires d'Israël justifient leur attitude hostile par le comportement de l'Etat hébreu. L'Iran prétend pouvoir se doter du nucléaire militaire, au mépris du traité de non-prolifération signé en 1968²⁶, en expliquant qu'Israël a été le premier Etat de la région à se doter de la bombe, ce que M Ehud Olmert a d'ailleurs implicitement reconnu en décembre 2006. La Syrie et l'Iran soutiennent le Hezbollah, et probablement le Hamas, mouvements dont l'attitude a été la justification de la dernière guerre israélienne au Liban en 2006. L'Irak de Saddam Hussein n'a pas hésité, en 1990-1991, à tirer des missiles sur Israël pour donner au conflit dans lequel il était engagé une dimension religieuse, et faire pression sur les Etats-Unis, son allié indéfectible, accusé de pratiquer une politique du « deux poids, deux mesures » dans le conflit israélo-palestinien.

²⁵ in *Le choc des civilisations*, 1993.

²⁶ Contrairement à Israël, qui n'a pas signé le TNP.

Faire de Jérusalem « un symbole de rassemblement, d'union et de paix pour toute la famille humaine²⁷ » apparaît donc bien comme la mise en œuvre du principe de réalité : « de la résolution du conflit israélo-palestinien dépend la paix durable dans le monde », affirme le cardinal Roger Etchegaray, envoyé par Benoît XVI au Liban le 15 août 2006²⁸. Mais l'Eglise, tient à ce que sa position soit clairement dissociée de celle des nations occidentales, afin qu'aucun amalgame ne soit entretenu par les autres religions, en particulier par l'islam²⁹. Elle « craint en effet que par le biais de conflits localisés, le monde ne soit irrémédiablement scindé entre l'Occident chrétien rassemblé derrière les Etats-Unis, et le monde arabo-musulman. »³⁰

La papauté ne cesse donc d'appeler à la paix pour Jérusalem³¹, pour que cesse le scandale aux yeux des hommes, en restant dans son rôle de puissance spirituelle. Voyons maintenant comment elle s'y prend, et sur quels moyens elle s'appuie.

DEUXIEME PARTIE : LES MOYENS TEMPORELS MIS EN OEUVRE PAR LE SAINT SIEGE SONT AUJOURD'HUI LIMITES, MAIS SON RAYONNEMENT EST D'UN AUTRE ORDRE

« Le pape, combien de divisions ? », ironisait Staline. De fait, un certain nombre d'acteurs jouent un rôle important dans la mise en œuvre de la diplomatie pontificale, tant à Rome qu'au Proche-Orient. L'action du Saint-Siège est en outre relayée par bon nombre d'institutions laïques ou religieuses qui sont autant des témoins avancés du message de Rome. Cela dit, les moyens du Saint-Siège ne sont pas comparables à ceux d'un Etat classique, tant il est limité sur le plan temporel. Mais sa puissance s'inscrit dans une autre dimension.

2.1. L'ORGANISATION DE L'EGLISE, UNE LENTE MATURATION VERS L'ABANDON DU POUVOIR TEMPOREL

L'organisation actuelle de l'Eglise est le fruit de vingt siècles d'une histoire riche et complexe, qui aboutit aujourd'hui à un équilibre apparemment satisfaisant, fruit d'une longue réflexion, et de l'expérience des siècles passés.

2.1.1. L'évolution progressive de l'Eglise vers la distinction entre temporel et spirituel

L'extension de l'autorité des papes dans le domaine temporel est tout d'abord la conséquence directe de la chute de Rome en 476³². Face aux invasions barbares, l'Eglise est la seule institution qui ne vacille pas sur ses bases. En outre, Pépin le Bref confie un territoire au pape Etienne II, au milieu du VIII^{ème} siècle, au cœur de l'Italie méridionale³³. Le pouvoir pontifical de fait devient alors une

²⁷ Lettre apostolique du pape Jean Paul II *Redemptionis anno* du 20 avril 1984.op. cit.

²⁸ Homélie de la messe de l'Assomption célébrée à Notre Dame du Liban, 15 août 2006. Il est à noter que le cardinal Etchegaray est souvent l'homme des missions difficiles, chargé d'intervenir lorsque la situation devient particulièrement inextricable.

²⁹ Il est à cet égard notoire que les relations entre le Saint Siège et les Etats-Unis ne sont pas des plus cordiales depuis la première guerre du Golfe en 1991. L'attitude des Etats-Unis depuis le 11 septembre 2001ne fait qu'aggraver la mésentente.

³⁰ Véronique Sartini, *Géopolitique du Vatican*, Diplomatie magazine, juillet-août 2003.

³¹ Dont le nom primitif était « shalem » (la paix)...

³² Jean-Paul Pancraccio, *le Saint Siège, son statut de droit international et sa diplomatie*. op.cit.

³³ D'où le titre de « fille aînée de l'Eglise » donné à la France, protectrice de la papauté.

souveraineté de droit. Les papes tiennent leur préséance sur les monarchies européennes de leur primauté spirituelle, en tant que vicaires du Christ sur terre. C'est Innocent III (1198-1216) qui affirme la supériorité du pouvoir spirituel des pontifes sur le pouvoir temporel de tout monarque : « De même que la lune tire la lumière du soleil est qu'elle est inférieure à la fois en quantité et en qualité, de même la puissance royale tire de l'autorité pontificale, l'éclat de sa dignité. » Mais le pape commet l'erreur de s'affirmer comme une puissance parmi d'autres à la Renaissance. Et pour le cardinal Poupard, « L'argent, la politique et la sensualité gouvernent ces véritables dynasties que sont devenues les familles pontificales. »³⁴ La diplomatie du Saint-Siège prend racine dans ce contexte, avec l'envoi des premiers nonces³⁵ auprès de la république de Venise et de la France³⁶. Mais l'influence du pape, fragilisé par la Réforme, recule en particulier en 1648, avec la paix de Westphalie, qui se règle pour la première fois en son absence. Il n'est plus alors considéré comme le chef spirituel de l'Occident, mais seulement comme celui de l'Eglise catholique romaine. Puis, l'influence des Lumières aidant, la France révolutionnaire et l'Empire remettent directement l'autorité de Rome en question.

L'unité italienne entraîne la perte, pour la papauté, de ses immenses possessions. Lorsque les troupes de Garibaldi investissent Rome en septembre 1870, le pape Pie IX s'enferme dans la Basilique Saint Pierre, se considérant comme reclus. C'est le traité du Latran, signé le 11 février 1929, et accompagné d'un concordat, qui met fin à la « question romaine » par une reconnaissance mutuelle entre l'Etat italien et celui de la Cité du Vatican : son territoire est considéré comme neutre et inviolable, et le pape est souverain.

Le Saint-Siège retrouve peu à peu son influence sur la scène internationale, en particulier sous le pontificat de Léon XIII, qui parvient à offrir sa médiation en faveur de la paix à plusieurs reprises. L'action de Benoît XV et Pie XII, devant le drame des deux guerres mondiales, est largement incomprise par leurs contemporains. Pour autant, en moins d'un siècle, la diplomatie pontificale passe à une vision mondiale, retrouvant sa dimension catholique, c'est-à-dire universelle. Progressivement, la papauté a donc été amenée à abandonner sa puissance temporelle, pour se recentrer sur sa mission spirituelle, qui lui donne une place singulière de nos jours.

2.1.2. La place particulière du Saint-Siège sur la scène internationale aujourd'hui

C'est Jean XXIII, dans son encyclique *Pacem in Terris*, publiée en avril 1963, qui apporte une contribution décisive à la définition de la place du Saint-Siège sur la scène internationale. Il confirme son rôle de défenseur de l'Homme, d'éducateur des consciences et d'artisan de paix. Suscitant un *aggiornamento* lors du concile Vatican II, pour adapter les institutions catholiques au monde moderne, il permet à l'Eglise de redéfinir sa doctrine sociale. Par la Constitution pastorale *Gaudium et spes*, promulguée en 1965, l'Eglise catholique se considère comme en coopération au

³⁴ Cardinal Paul Poupard, *Le pape*.

³⁵ Du latin *nuncius*, messenger

³⁶ Auparavant, notamment à partir du XI^{ème} siècle, le pape se faisait représenter par des légats, choisis dans son entourage, et considérés comme ses *alter ego*. Il s'agissait alors pour l'Eglise de permettre au clergé résident dans les différents royaumes de la Chrétienté d'avoir une plus grande marge de manœuvre à l'égard de l'autorité civile locale.

service personnel et social des mêmes hommes que les Etats. Elle reconnaît la distinction entre spirituel et temporel, et renonce à son pouvoir indirect sur les Etats.

Son successeur Paul VI se propose de redonner tout son sens à la diplomatie du Saint-Siège, remise en question dans son existence par certains prélats. Souhaitant soutenir « le dialogue avec tous les hommes de bonne volonté qu'ils soient au-dedans ou au dehors de son enceinte »³⁷, il concrétise l'engagement de l'Eglise par l'instauration d'un poste d'observateur à titre permanent du Saint-Siège à l'Organisation des Nations Unies, pour y représenter « la voix des sans voix »³⁸. Poursuivant la réflexion doctrinale de l'Eglise dans son encyclique *Populorum progressio*, publiée en 1967, il crée le conseil pontifical Justice et paix, qui devient le relais efficace d'une diplomatie pontificale fondée sur l'éthique, et non sur des considérations politiques ou stratégiques. Il définit les règles de la mission diplomatique des nonciatures, insistant sur la priorité de leur dimension spirituelle. Face à l'importance croissante des catholiques du tiers monde, il donne un nouveau visage à l'Eglise, en nommant de nombreux cardinaux non-européens.

Le pape Jean Paul II, dont l'élection est un signe tangible de cette ouverture³⁹ poursuit dans le même sens que son prédécesseur, donnant à la diplomatie pontificale un rayonnement spirituel sans précédent. Ses vingt-cinq années de pontificat sont marquées par la fin du monde bipolaire, dans laquelle nombre d'historiens reconnaissent aujourd'hui qu'il a joué un rôle clé⁴⁰. Dans son encyclique *Redemptor hominis*, publiée en 1979, il met directement en relation la justice et la paix, poursuivant la logique de *Gaudium et spes*. Le « pape voyageur » visite cent-vingt neuf pays, usant à ces occasions privilégiées de son influence sur un grand nombre d'hommes de bonne volonté. Il favorise également l'ouverture de nouvelles nonciatures apostoliques⁴¹, si bien que le nombre d'Etats entretenant des relations diplomatiques avec le Saint-Siège passe de 92 en 1978 à 175 aujourd'hui. Il institue la journée mondiale de la paix chaque 1^{er} janvier, et prône une attitude pacifique, tant dans les Balkans qu'en Irak par exemple, et bien évidemment en Terre sainte.

Ainsi, la diplomatie pontificale, qui pourrait se résumer à « des appels incessants en faveur du respect scrupuleux du droit international »⁴², connaît aujourd'hui un rayonnement universel, même si les grands de ce monde ne se mettent pas toujours à son écoute. Paradoxalement, aujourd'hui dépouillée de tous les attributs de la puissance temporelle, elle fonde sa légitimité sur la portée spirituelle de son message. Dès lors, aucune autre religion ne dispose aujourd'hui de la capacité d'influence dont bénéficie l'Eglise catholique⁴³, présente dans de très nombreuses organisations

³⁷ Paul VI, encyclique *Ecclesiam suam*, 16 août 1964.

³⁸ Cas unique, le Saint Siège possède le statut d'« Etat non membre » à l'ONU, et non d'une ONG, comme par exemple l'Ordre de Malte. Ce statut est néanmoins contesté par de nombreuses ONG. C'est aujourd'hui Mgr Celestino Migliore qui détient le poste d'observateur permanent.

³⁹ Premier pontife slave de l'histoire, il est aussi le premier pape non italien depuis Adrien VI, mort en 1523.

⁴⁰ Mikhaïl Gorbatchev lui-même déclara dans ses mémoires : « Tout ce qui est advenu en Europe de l'Est depuis quelques années n'aurait pas été possible sans les efforts du pape et le rôle considérable qu'il a joué, y compris dans le domaine politique, au niveau international. »

⁴¹ Notamment en Europe centrale, dans les pays de l'ex-URSS et dans les Balkans.

⁴² Véronique Sartini, *Géopolitique du Vatican*, Diplomatie magazine, juillet-août 2003, op.cit.

⁴³ Il n'est que de voir le nombre de chefs d'Etats qui étaient présents aux obsèques de Jean Paul II en 2005 pour en être convaincu.

internationales, et participant à plus de 500 réunions et rencontres internationales à caractère multilatéral à travers le monde chaque année.

2.1.3. L'organisation actuelle de la Curie romaine

Pour être considéré comme Etat souverain, un gouvernement doit légitimement posséder et contrôler un territoire. Dans le cas de l'Eglise, celui-ci correspond à la Cité du Vatican. Celle-ci, qui ne couvre que 44 hectares, est « un petit lopin de terre bien utile au Saint-Siège », comme le disait très prosaïquement Pie XI, car elle « existe comme garantie de l'exercice de la liberté spirituelle du Siège apostolique » selon Jean Paul II. Les accords du Latran stipulent dans leur article 2 que « l'Italie reconnaît la souveraineté du Saint-Siège dans le domaine international comme un attribut inhérent à sa nature, conformément à sa tradition et aux exigences de sa mission dans le monde. » Le pape dispose donc d'une double souveraineté, à la fois territoriale et spirituelle. Cela dit, l'aspect territorial n'est qu'un symbole, qui garantit le libre fonctionnement de l'Eglise. Le Saint-Siège est en fait la personnification juridique de l'Eglise. C'est donc avec lui, et non avec l'Etat du Vatican, que les Etats entretiennent des relations diplomatiques⁴⁴. A l'heure actuelle, l'Eglise est la seule autorité religieuse disposant d'un tel statut en droit international public.

Le pape est l'autorité suprême dans l'Eglise. Il est entouré d'un véritable gouvernement, la curie romaine. Au sommet de celle-ci se trouve la secrétairerie d'Etat, dirigée par le cardinal secrétaire d'Etat⁴⁵, qui joue le rôle de chef de gouvernement, et dirige la diplomatie pontificale, sous l'autorité du Saint-Père. La secrétairerie est organisée en deux sections. La première est chargée des affaires internes de l'Eglise, sous la houlette du substitut pour les affaires générales⁴⁶. La seconde a pour seul objet la diplomatie, sous la responsabilité du secrétaire pour les relations avec les Etats. C'est un Français, Mgr Dominique Mamberti⁴⁷, auparavant nonce apostolique au Soudan, en Erythrée et en Somalie notamment, qui a été nommé à ce poste le 15 septembre 2006. Ce prélat est un fin connaisseur des problèmes de l'islam. Cette nomination démontre l'importance croissante qu'accorde le pape au dialogue interreligieux.

La curie romaine est répartie en vingt dicastères qui correspondent aux ministères d'un gouvernement classique, coordonnés par la secrétairerie d'Etat. La congrégation pour les églises orientales est le dicastère qui, depuis 1862, assure la coordination de Rome avec les églises des divers rites orientaux unis au pape, dont bon nombre sont présentes en Terre sainte, sachant que toutes bénéficient d'une certaine autonomie en matière de liturgie, de droit et d'organisation ecclésiastique. Parmi les conseils pontificaux, Justice et Paix joue un rôle essentiel pour la promotion de la justice sociale dans le monde. Les agents de la diplomatie pontificale sont des prélats de toutes nationalités formés à l'Académie ecclésiastique pontificale, école diplomatique du Vatican, ainsi que les nonces et les laïcs, de plus en plus nombreux depuis Vatican II, qui interviennent au nom du pape.

⁴⁴ Parler de « diplomatie vaticane » est donc impropre. L'expression « diplomatie du Saint Siège » est préférable.

⁴⁵ Actuellement le cardinal Tarcisio Bertone, d'origine italienne.

⁴⁶ Aujourd'hui Mgr Leonardo Sandri, argentin.

⁴⁷ Mgr Mamberti succède à Mgr Layolo, qui avait sans doute moins d'expérience que son prédécesseur Mgr Tauran sur la question du Proche Orient.

2.2. LES RELAIS DE L'INFLUENCE DU SAINT SIEGE

Le Saint-Siège, qui est, semble-t-il, l'un des endroits les mieux renseignés de la planète⁴⁸, n'agit pas seulement à travers les canaux diplomatiques traditionnels privilégiés par tous les Etats, mais utilise des outils très spécifiques.

2.2.1. Les media catholiques

La diplomatie du Saint-Siège, dont la vocation est universelle, nécessite une large couverture médiatique. Jean Paul II, homme de théâtre, l'avait parfaitement compris, lui qui était capable plus que tout autre de « mettre en scène son pontificat »⁴⁹. L'Eglise dispose d'une véritable capacité d'influence grâce à Radio Vatican, qui couvre le monde entier en quarante langues différentes, de l'arabe à l'espéranto. Cette radio établit et maintient des contacts précieux avec les petites communautés chrétiennes isolées. De même, l'*Osservatore Romano*, journal fondé en 1861, qui possède une édition quotidienne en italien et une édition hebdomadaire publiée en six langues⁵⁰ est un relais d'influence de premier plan. Le Saint-Siège dispose également d'une chaîne de télévision par satellite, *Lumen 2000*, et de son propre site internet.

2.2.2. Les principales institutions officielles de l'Eglise au Proche Orient

Le Patriarcat Latin de Jérusalem est restauré par Pie IX en 1847. Sa vocation est de défendre les intérêts des minorités catholiques en Terre sainte⁵¹. Cela dit, cette restauration n'est pas sans engendrer des difficultés, en particulier avec la custodie, les attributions des uns et des autres dans la défense des Lieux saints n'ayant jamais été clairement explicitées, en dépit de plusieurs décrets pontificaux⁵².

Le 28 décembre 1987, Jean Paul II nomme, pour la première fois de l'histoire, un Palestinien comme patriarche latin de Jérusalem⁵³. Il accomplit ce geste particulièrement symbolique, après avoir semble-t-il hésité, afin sans doute de répondre à l'aspiration des catholiques de Terre sainte d'avoir un évêque arabe. Mais le nouveau patriarche est nécessairement considéré comme partie au conflit. Or Mgr Michel Sabbah, francophone, né à Nazareth, est la personnalité chrétienne la plus énergique du Proche Orient. Certains lui ont clairement reproché sa partialité proarabe. Mais ses amis répondent que le patriarche défend ses compatriotes comme Karol Wojtyla défendait le peuple polonais contre les communistes. Mgr Sabbah dénonce fermement l'occupation militaire israélienne, et condamne « l'occupation militaire israélienne des territoires palestiniens »⁵⁴ comme une injustice pour son peuple. Mettant en garde l'Occident, il déclare en mars 2006 qu'il « faut cesser de boycotter le

⁴⁸ Les visites *ad limina*, effectuées tous les cinq ans par les évêques à Rome, à tour de rôle, sont par exemple un excellent moyen pour le Saint Siège de rester informé en permanence sur la situation de chaque région du monde.

⁴⁹ Jérôme Montes, *la diplomatie vaticane à l'aube du XXIème siècle*, Futuribles n°284, mars 2003.

⁵⁰ Italien, français, anglais, espagnol, portugais et allemand.

⁵¹ Cf paragraphe 1.3.1.

⁵² C'est au nonce apostolique de coordonner les activités de toutes les institutions catholiques sur place.

⁵³ Il existe trois patriarches chrétiens de Jérusalem : un grec-orthodoxe (Theophilos III), un arménien orthodoxe (Torkom II), et un latin.

⁵⁴ Mgr Michel Sabbah, *Point de vue sur le conflit entre palestiniens et Israéliens*, La documentation catholique, n°2271, 2 juin 2002.

Hamas », lié à un « peuple en guerre » et non au « terrorisme mondial »⁵⁵Ce prélat suscite donc l'exaspération de l'Etat israélien, mais permet aussi au Saint-Siège de condamner l'injustice d'une manière non-officielle. Bénéficiant d'une réelle considération dans le monde arabe, précieuse à l'heure où Rome souhaite développer le dialogue avec l'islam, il devrait être atteint par la limite d'âge -75 ans- d'ici peu. Son coadjuteur, Mgr Fouad Twal, jordanien, ancien évêque de Tunis, est un diplomate habile, qui pourrait peut-être prendre une certaine distance vis-à-vis des protagonistes du conflit.

Créée au milieu du XIVème siècle afin de protéger les Lieux saints, et d'y accueillir les pèlerins, la Custodie des Lieux saints est confiée à l'ordre franciscain⁵⁶. C'est un acteur incontournable dans la situation actuelle du Proche Orient, chargé par le pape d'établir un pont entre deux cultures, l'Orient et l'Occident. Le custode est supérieur des franciscains non seulement en Israël et en Palestine mais encore en Jordanie, Egypte, Syrie, Liban, Rhodes et Chypre. Au-delà de sa mission première, il s'occupe également, avec les autres responsables catholiques, de la pastorale des chrétiens de Terre sainte. Le 15 mai 2004, le frère franciscain Pierbattista Pizzaballa, a été nommé custode par Jean-Paul II pour les six années à venir, remplaçant le frère Giovanni Battistelli nommé en 1998. Le Père Pizzaballa âgé aujourd'hui de 41 ans seulement, prêtre depuis 1990, était depuis 6 ans curé de la communauté catholique d'expression hébraïque de Jérusalem. Doté d'une formation particulièrement solide, il est le premier custode de Terre sainte parlant hébreu couramment et ayant vécu en milieu israélien. L'évêque auxiliaire de Jérusalem Jean Baptiste Gourion, chargé des communautés catholiques hébraïques, l'avait jusque là nommé comme son premier assistant. La custodie compte notamment dans ses rangs le Père David Jaeger, conseiller juridique du custode, et professeur de droit canonique à l'athénée pontifical *Antonianum* de Rome. Ce Juif d'Israël, devenu franciscain en 1981 suite à sa conversion au catholicisme, est un grand connaisseur de la situation humaine, religieuse et politique de Terre sainte. Il a été parmi les premiers rédacteurs de l'Accord entre le Saint-Siège et l'Etat d'Israël⁵⁷. Il déclare en particulier, en mai 2001, que « la violence, ce n'est pas seulement la guérilla palestinienne, mais aussi la colonisation inexorable des territoires palestiniens par les Israéliens d'extrême droite. » Il n'hésite donc pas à prendre parti, relayant ainsi le message du Saint-Siège d'une manière plus directe, et moins mesurée.

Depuis l'établissement de relations diplomatiques entre le Saint-Siège et Israël en 1994, une nonciature apostolique a été érigée en Israël. Elle est située Tel Aviv, et confiée tout d'abord à Mgr Andrea di Montezemolo, jusque là délégué apostolique, seulement, à Jérusalem et en Palestine. Pour autant, la délégation à Jérusalem n'est pas fermée par le Saint-Siège. En effet Rome ne souhaite pas, en installant sa nonciature dans Jérusalem, accrédiiter l'idée que la Ville sainte est la capitale du seul Etat israélien, qui a envahi Jérusalem Est au mépris du droit international en 1980. C'est aujourd'hui Mgr Antonio Franco qui est à la fois nonce apostolique en Israël et à Chypre, et délégué apostolique à

⁵⁵ Henri Tincq, *Mgr Sabbah* : « Il faut cesser de boycotter le Hamas », Le Monde, 18 mai 2006.

⁵⁶ Cf paragraphe 1.1.3.

⁵⁷ Cf paragraphes 3.2.2 et 3.2.3.

Jérusalem et en Palestine. Il est chargé des relations d'ordre politique entre l'Eglise et Israël, comme la négociation d'accords sur le statut juridique des congrégations, ou sur leurs privilèges fiscaux et douaniers, questions loin d'être résolues.

L'Assemblée des Ordinaires catholiques de Terre sainte est créée en 1992 seulement, à l'initiative de Mgr Andrea di Montezemolo. « C'est une sorte de conférence épiscopale, mais elle n'en porte pas le nom, puisque cette structure ne fonctionne que dans l'Eglise latine, et n'est pas prévue dans le code de droit canonique oriental (...). On devine les problèmes complexes soulevés, tant du point de vue du droit que de l'organisation pratique, dès qu'il s'agit de mettre ensemble des latins et des orientaux ! », déclare-t-il⁵⁸. Cette assemblée met en place un synode en 1995, destiné à favoriser le dialogue entre toutes les Eglises catholiques. Parallèlement existent d'autres structures d'échanges, comme la Conférence des Evêques latins des régions arabes, ou encore le Conseil des Patriarches Catholiques d'Orient. Toutes ces instances officielles catholiques peuvent prendre des positions plus « politiques » que le Saint-Siège, qui est, lui, astreint à plus de prudence, ne serait-ce que pour éviter toute exaction contre l'une ou l'autre des minorités chrétiennes.

2.2.3. Les organismes et les organisations internationales catholiques

Le Saint-Siège prend également appui sur un réseau d'acteurs non étatiques, beaucoup plus informel. Un certain nombre d'organisations internationales catholiques, notamment à caractère humanitaire ou caritatif, servent de témoins et de vecteur de l'influence catholique dans le monde, et en particulier au Proche Orient. Ces organismes sont autonomes, et n'ont pas de comptes à rendre au Saint-Siège. Néanmoins ils constituent une part non négligeable de l'action de l'Eglise en Terre sainte. Ils sont aussi la preuve vivante que différents courants spirituels existent au sein de l'Eglise.

Pax Christi International est un mouvement catholique qui vise à développer une culture de paix dans les pays en guerre. Certes présidé par Mgr Sabbah depuis 1999, il ne tient pas à confondre son propre point de vue avec celui du patriarcat. Après la reprise de l'intifada en 2000, il dénonce clairement le « bouclage des territoires occupés » comme une « stratégie de la terreur », pratiquée par les Israéliens, qui engendre une « asphyxie de l'économie palestinienne ». Il insiste sur le « droit au retour des réfugiés »⁵⁹. Il en appelle à des nouvelles négociations de paix fondées sur les principes du droit international, soulignant que l'Union Européenne doit jouer un rôle plus marquant dans le processus, suite à l'échec américain. Il s'oppose à la politique du fait accompli pratiquée selon lui par Israël, effectuant une série de recommandations fondées sur le respect du droit international, en particulier des résolutions 194, 242 et 338 du Conseil de sécurité de l'ONU⁶⁰. Une déclaration des évêques et des présidents du mouvement allant dans le même sens est signée le 14 novembre 2001⁶¹.

⁵⁸ *Les relations Eglise-Etat en Terre sainte*, conférence.

⁵⁹ *Pax Christi International : retour d'une visite en Terre sainte « une situation insupportable de punition collective »*, Bruxelles, 23 février 2001.

⁶⁰ *Pax Christi International, Comment reconstruire la paix au Moyen Orient ?*, Bruxelles, 18 avril 2001.

⁶¹ *Pax Christi International et le conflit israélo-palestinien, « Si vous voulez la paix, œuvrez pour la justice » (Paul VI)*, Bruxelles, 14 novembre 2001.

En réaction à cette initiative le Père John T. Pawlikowski⁶² résilie son affiliation au mouvement, qu'il accuse de partialité envers Israël. Cette décision montre bien à quel point il est difficile pour l'Eglise de faire entendre sa voix d'une manière unanime, dans une situation éminemment complexe.

L'Ordre Equestre du Saint Sépulcre de Jérusalem est un organisme qui a pour objectif de soutenir l'Eglise de Terre sainte, notamment par des collectes financières organisées à travers le monde. Il se trouve sous la protection du pape, qui nomme un cardinal comme grand maître⁶³, la charge de grand prieur étant détenue par le patriarche latin de Jérusalem. L'ordre ne reçoit pas d'instructions du Saint-Siège, mais se conçoit comme à son service. Le patriarche latin de Jérusalem établit les projets caritatifs à réaliser au profit des chrétiens de Terre sainte, dont 98% sont financés par l'ordre. Son action est donc essentielle pour eux.

La ROACO –Réunion des Œuvres d'Aide aux Eglises orientales- réunit les agences et œuvres de divers pays du monde qui s'engagent à soutenir financièrement les peuples de Terre sainte. C'est le cas de la Mission pontificale pour la Palestine, association caritative fondée par Pie XII venant en aide aux populations palestiniennes réfugiées depuis 1949, ou la *Catholic Near East Welfare Association -CNEWA-* dont la fondation remonte à 1924, qui œuvrait à l'origine au profit des Eglises orientales.

L'Œuvre d'Orient, qui a fêté son cent-cinquantième anniversaire en 2006, est une association relevant du diocèse de Paris, qui soutient les églises orientales catholiques et promeut leurs cultures et leur patrimoine, dans les domaines de l'éducation, de l'aide médicale et de l'évangélisation. Elle est l'un des signes vivants de la pérennité et de l'étroitesse des liens tissés entre la France et ces églises.

Parmi les organisations internationales catholiques, c'est *Caritas Internationalis*, organisée en un réseau de plus de 150 organisations nationales, qui coordonne l'action de toutes les institutions catholiques de charité dans tout le Proche Orient.

L'objectif global de ces mouvements est de permettre aux populations, chrétiennes notamment, de vivre dans des conditions suffisamment décentes pour leur éviter l'émigration. Cela dit, il est vrai que dès que ces populations ont la possibilité d'accéder à un niveau d'éducation élevé, elles sont tentées par le départ, et ce malgré le souhait de l'Eglise de maintenir des communautés vivantes sur la terre du Christ.

2.2.4. Les congrégations religieuses

Un grand nombre d'ordres religieux sont présents au Proche Orient, et œuvrent pour la paix selon leur vocation particulière : contemplation, accueil des pèlerins, éducation et enseignement, œuvres hospitalières. Pour ne citer que les principaux, les Frères des Ecoles chrétiennes, par exemple, sont implantés à Beit Hanina, Bethléem et Jérusalem, et se consacrent à la formation de la population palestinienne, sans distinction religieuse. L'Université de Bethléem, fondée par Paul VI, tenue par les Salésiens, dispense un enseignement supérieur aux jeunes Palestiniens. Les deux tiers de ses élèves

⁶² Ce prêtre est professeur d'éthique sociale au Centre Cardinal Bernardin de la *Catholic Theological Union*, de Chicago, et vice-président de l'*International Council of Christians and Jews*.

⁶³ Aujourd'hui le cardinal Carlo Furno.

sont musulmans. L'École biblique et archéologique française de Jérusalem, dirigée par les Dominicains, est plutôt tournée vers les populations palestiniennes installées dans les territoires occupés. La maison d'Abraham, sous l'égide du Secours Catholique, en lien avec les Dominicains, oriente davantage son effort vers le dialogue avec le monde juif. De très nombreuses congrégations, comme les Filles de la Charité, ou les Soeurs de Saint Vincent de Paul, sont responsables d'instituts hospitaliers à Jérusalem, Ein Karem ou Bethléem par exemple. Parmi toutes ces communautés, celle d'Abou Gosh, composée de moines bénédictins olivétains, venus du Bec Hellouin en 1976, œuvre d'une manière informelle auprès des Israéliens convertis au christianisme, avec tact et discrétion⁶⁴.

Ainsi le Saint-Siège, abandonnant progressivement tous les attributs classiques d'une puissance temporelle, a considérablement renforcé la portée spirituelle de son influence. Il joue aujourd'hui un rôle de premier plan au Proche Orient en tant que témoin et promoteur de la paix. Il appuie concrètement son action sur des leviers très divers, en particulier les organisations caritatives et les congrégations religieuses. Celles-ci sont des vecteurs d'influence essentiels pour l'Eglise, dont le message, qui dépasse largement le cercle de ses fidèles, est fondé sur l'éthique.

TROISIEME PARTIE : PARADOXALEMENT, LE MESSAGE PACIFIQUE DU SAINT SIEGE, FONDE SUR LA JUSTICE ET LA RECONCILIATION, N'EN A QUE PLUS DE PORTEE

Le discours tenu par l'Eglise, en particulier par les papes, dont l'action personnelle est déterminante, paraît clairvoyant, pragmatique et prudent. Ainsi la diplomatie avance pas-à-pas, dans une situation extrêmement complexe. Elle offre donc sans cesse de nouvelles perspectives pour la paix, qui n'est jamais considérée comme impossible.

3.1. UN DISCOURS PRUDENT ET REALISTE

3.1.1. Les interventions pontificales de la fin du XIX^{ème} siècle aux années 60

Le Saint-Siège conduit ses efforts de manière inlassable pour réconcilier la justice et la charité dans la résolution du conflit israélo-palestinien. Si l'on s'en tient aux interventions des papes depuis la fin du XIX^{ème} siècle, on peut distinguer deux périodes essentielles jusqu'aux années 60.

De la fin du XIX^{ème} siècle à 1947, date de la fin de la juridiction britannique sur la Palestine et de la première guerre israélo-arabe, les papes s'adressent aux catholiques pour les sensibiliser au soutien matériel nécessaire aux populations chrétiennes vivant en Terre sainte. Léon XIII, par son *motu proprio* de 1887, *Domini et Salvatoris*, recommande que les prêtres organisent une « collecte pour les Lieux saints ». Benoît XV, pour sa part, inquiet devant la montée du sionisme, exprime sa préoccupation à l'égard de la Palestine lors du consistoire secret de 1919. En 1921, à nouveau, il fait référence à la Palestine, réclamant « pour tous les chrétiens les droits inaliénables qu'ils y

⁶⁴ Nombre de ces nouveaux convertis sont en fait Russes d'origine, et se sont rapprochés du christianisme après leur émigration en Israël. Ils se trouvent placés de facto sous la juridiction du Patriarche latin de Jérusalem, d'origine palestinienne, alors qu'ils sont d'origine israélienne. L'armée israélienne a d'ailleurs demandé aux moines d'Abou Gosh d'initier ses recrues au christianisme, afin que celles-ci soient en mesure de comprendre les réactions de la population chrétienne palestinienne.

possédaient ». Pie XI, quant à lui, évoque devant les cardinaux « l'angoisse dans laquelle la Palestine, cette terre bénie », le plonge, fin 1922. Il lance un appel aux Etats membres de la Société des Nations afin que « les droits de tous les chrétiens en Palestine soient préservés dans leur totalité. »

A partir de 1947, et jusqu'au début des années 60, les papes se concentrent d'abord sur l'aide que les catholiques doivent apporter aux Lieux saints et aux communautés présentes sur place. Ils sont soucieux en particulier devant les conditions de pauvreté et d'incertitude dans lesquelles vivent ces chrétiens. Pie XII consacre une attention toute particulière à la Terre sainte, et déclare qu'en aucun cas l'impartialité du Saint-Siège n'est synonyme d'indifférence. Il intervient à sept reprises sur la question de Jérusalem, soulignant que « la paix ne peut être atteinte que dans la vérité et la justice » à la veille du premier conflit entre Arabes et Israéliens. Cette ligne devient une constante dans les documents pontificaux, fixant clairement les conditions qui peuvent rendre la paix possible. Le 1^{er} mai 1948, dans l'encyclique *Auspicia Quaedam*, il demande instamment que l'on prie pour la paix à l'heure où la menace nucléaire devient prégnante. Il appelle également à prier pour que « la situation en Palestine puisse enfin être résolue dans la justice, et que la paix et la concorde puissent enfin triompher ». Le 24 octobre 1948, dans l'encyclique *In Multiplucibus Curis*, il fait mention du besoin pressant « d'un caractère international à Jérusalem et à ses environs » pour la première fois. Puis, dans *Redemptoris nostri*, publiée en avril 1949, il invite chacun, en particulier les catholiques, à « persuader les gouvernants des nations, et ceux dont le devoir est de régler cette importante question, à garantir à la Ville sainte et à la région environnante un statut juridique approprié, dont la stabilité ne peut être assurée que par un accord commun entre les nations qui aiment la paix et respectent les droits des autres ». Enfin, au moment de la crise de Suez, le 1^{er} novembre 1956, dans *Laetamur Admodum*, le pape exhorte les gouvernements à « choisir la voie de la justice et non celle de la violence ».

3.1.2. A partir de Vatican II

Avec Vatican II, l'Eglise envisage la Ville sainte dans ses trois dimensions terrestre, humaine et spirituelle. Le Saint-Siège tente alors de promouvoir une solution juste et honorable, par le biais d'un accord international, sans pour autant céder dans ses appels constants en vues de garanties internationales.

Paul VI, premier pape à se rendre en Terre sainte depuis Saint Pierre lors de sa visite historique en tant que pèlerin de la paix, en 1964, demande « le don de la réconciliation de l'humanité avec Dieu et celui de la concorde profonde et sincère entre tous les peuples. » Il scelle la réconciliation entre orthodoxes et catholiques avec le patriarche de Constantinople sur le lieu même de Jérusalem, où la cohabitation a longtemps été difficile. Mais il se garde bien de donner un tour politique à sa démarche, qui se veut d'abord pèlerinage, attitude qui suscite l'incompréhension profonde des juifs. De ce point de vue, c'est un « rendez-vous manqué », selon la formule d'Henri Tincq⁶⁵.

⁶⁵ Henri Tincq, *L'Etoile et la Croix : Jean Paul II-Israël : l'explication*.

Ce pape se montre très soucieux de la question des Lieux saints, en particulier au moment de la guerre des Six-Jours. Il souhaite notamment que Jérusalem soit placée sous un « statut international propre et garanti » dans une note aux Nations Unies d'août 1967. Les instantes demandes qu'il formule ne sont plus uniquement les revendications exprimées par ses prédécesseurs. Elles tiennent compte non seulement des Lieux saints chrétiens, mais aussi de l'ensemble des lieux de culte de Terre sainte, y compris ceux de l'islam et du judaïsme. De plus, Paul VI, en 1974, exprime clairement sa compassion pour les souffrances du peuple palestinien, considéré comme un peuple dont les droits sont légitimes. Il évolue plus lentement à l'égard d'Israël, Etat qui n'est pas encore reconnu par le Saint-Siège, même si un certain nombre de ses dirigeants sont officiellement reçus à Rome⁶⁶. Ce n'est qu'en 1978 que Paul VI exprime ses « vœux chaleureux de paix »⁶⁷ à cette nation, alors en pourparlers avec l'Egypte.

Jean Paul II intervient à de très nombreuses reprises sur le sujet, dans la droite ligne de son prédécesseur. Il fonde son activité non seulement sur le droit et la justice, mais aussi dans sa vision de l'avenir, cherchant à promouvoir l'échange entre les nations et les religions de toute l'humanité. Lors de l'Angélus du 11 mars 1979, il exprime son désir que la paix soit garantie partout, en tenant compte des droits et aspirations légitimes de tous les peuples concernés. Devant l'Assemblée générale des Nations Unies, le 2 octobre 1979, il souligne que la paix est « nécessairement fondée sur la reconnaissance équitable des droits de tous », qui implique « la considération et la juste solution de la question palestinienne ». Lors de la célébration des martyrs d'Otrante, en octobre 1980, il évoque les différentes raisons du conflit israélo-palestinien, tant du côté du peuple juif, traumatisé par son passé et à la recherche de sa sécurité, que de celui des Palestiniens, chassés de leur terre. Il invite encore à faire prévaloir l'esprit d'unité, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples.

Après avoir reçu Itzhaq Shamir⁶⁸ en janvier 1982, Jean Paul II reçoit pour la première fois Yasser Arafat, chef de l'Organisation de Libération de la Palestine -OLP-, en septembre. Il insiste sur la nécessité d'abandonner tout recours à la violence pour espérer aboutir à « la reconnaissance du droit de tous les peuples, et en particulier du peuple palestinien, à posséder une terre propre, et à celle du peuple israélien à garantir sa propre sécurité » Ainsi, le pape reconnaît explicitement le droit du peuple palestinien à posséder une patrie. Il exprime *de facto* l'existence d'Israël, ainsi que son droit à établir et à garantir des frontières. Il insiste encore sur la justice, comme clé de la paix, établie sur le droit à l'existence, à la sécurité et au maintien des identités respectives. Cette intervention suscite alors une violente polémique entre Israël et l'Eglise catholique. Menahem Begin, premier ministre israélien, accuse même le pape d'avoir serré « une main souillée du sang d'enfants juifs innocents ». Le Saint-Siège répond que le fait de parler avec quelqu'un ne signifie pas que l'on veuille absoudre ou bénir toutes ses actions.

Dans la Lettre apostolique *Redemptionis Anno* du 20 avril 1984, Jean Paul II revient encore sur le thème de la justice comme solution préalable à la paix. Il appelle à la réconciliation pour les

⁶⁶ Notamment Golda Meïr et Moshe Dayan.

⁶⁷ Jacques Potin, *Jérusalem : ville unique pour les juifs, les chrétiens et les musulmans*.

⁶⁸ Alors ministre des Affaires étrangères israélien.

peuples habitant le pays du Christ. Il insiste une fois de plus sur le concept de justice en septembre 1987 devant la communauté juive des Etats-Unis, et en juin 1988, à Vienne. A chaque occasion, il rappelle que le droit du peuple palestinien à une patrie n'a d'égal que celui du peuple israélien à la sécurité et à la tranquillité avec ses voisins arabes. Il insiste encore sur ce point, dans ses lettres aux présidents Bush et Gorbatchev, à la veille de la conférence de Madrid sur le processus de paix. Devant le Corps diplomatique, le 9 janvier 1995, il déclare: « Des hommes courageux, acceptant de se regarder et de s'écouter, ne manqueront jamais. (...) On n'écrit pas la paix avec des lettres de sang, mais avec l'intelligence et avec le cœur! ». Rappelant la position du Saint-Siège sur le statut de Jérusalem en juillet 2000, il proteste contre les « bouclages » répétés de Jérusalem, condamne les attentats suicides autant que les représailles militaires, et s'oppose à l'extrémisme⁶⁹. Il se révolte contre l'occupation militaire de Bethléem en 2002, et contre les mesures d'intimidation visant des prêtres et des religieux en Israël. Lors de l'Angelus du 11 août 2002, il redit toute sa solidarité et sa proximité spirituelle aux chrétiens, tentés d'abandonner la Terre sainte. Il condamne un cessez-le-feu qui, dans son application, constitue une fois de plus une violation de la liberté de culte, et engage la communauté internationale à ne pas rester indifférente. A l'occasion de son discours au Corps diplomatique, en 2003, il rappelle que les peuples israélien et palestinien « sont appelés à vivre côte à côte, également libres et souverains, respectueux l'un de l'autre ». S'opposant en novembre 2003 à la construction du mur de sécurité en Cisjordanie, il déclare que « la région n'a pas besoin de murs, mais de ponts ».

Mais le sommet de l'action de Jean Paul II en faveur de la paix au Proche Orient reste le pèlerinage particulièrement médiatisé qu'il effectue sur place, à l'occasion du Jubilé de l'an 2000. Le pape prend alors en compte toutes les dimensions de sa démarche, tant personnelle que pastorale, œcuménique et interreligieuse, sans oublier les visites aux autorités politiques israéliennes et palestiniennes. Il veille à préserver un savant équilibre pour éviter de blesser l'une ou l'autre des parties⁷⁰. Il montre à cette occasion que la paix est possible au Proche Orient, entre hommes de bonne volonté, ne serait-ce que le temps d'un pèlerinage.

Ainsi, « parmi les préoccupations du Saint-Siège, la Terre sainte a toujours occupé et continue d'occuper une priorité centrale, dictée non seulement par un intérêt à aider et à protéger les communautés catholiques de cette région, mais également par un désir de promouvoir une coexistence pacifique parmi les différents peuples qui y vivent, ainsi que par le besoin de faire reconnaître et de faire respecter les droits humains des juifs, des chrétiens et des musulmans de la même façon »⁷¹.

⁶⁹ Adresse aux évêques de Terre sainte du 13 décembre 2001.

⁷⁰ Cf paragraphes 3.2.2 et 3.2.3.

⁷¹ Mgr Jean-Louis Tauran, *Le Saint Siège et la Terre sainte : justice et charité*, discours du 25 octobre 1999 à New York, à l'occasion du cinquantième anniversaire de la Mission pontificale pour la Palestine.

3.1.3. Pour un statut particulier de Jérusalem, garanti sur la scène internationale

Le Saint-Siège a établi des propositions concrètes sur la question de Jérusalem, afin de ne pas rester dans le mode incantatoire. Il considère qu'il existe un problème territorial de Jérusalem, devenu plus évident et plus intense à partir de 1967, lorsque la partie Est de la Ville, comprenant la zone où se trouvent la plupart des Lieux saints des trois religions monothéistes, a été conquise militairement, puis annexée en 1980 par l'Etat israélien. Il a toujours souhaité que cette question territoriale soit résolue par des négociations équitables. En accord avec la communauté internationale, le Saint-Siège considère que la partie de la ville occupée militairement en 1967 et, par la suite, annexée et déclarée capitale d'Israël, est un territoire occupé. Par conséquent, il estime que toutes les mesures israéliennes qui outrepassent le pouvoir d'un belligérant occupant, selon la loi internationale, sont sans objet.

Cela dit, la question de Jérusalem, pour le Saint-Siège, va bien au-delà du problème territorial. Elle revêt aussi une dimension religieuse fondamentale, ayant un caractère universel. C'est pourquoi l'Eglise insiste sur la nécessité d'une protection appropriée de l'identité de la Ville sainte. En ce sens elle estime que les caractéristiques historiques et matérielles de cette ville doivent être préservées, ainsi que ses dimensions religieuses et culturelles. La liberté de religion, de culte et d'accès à tous les Lieux saints doit être garantie aux membres des trois communautés religieuses. En fait, pour l'Eglise, la simple « extra-territorialité » des édifices de culte, avec l'assurance que les pèlerins puissent y accéder librement; n'est pas suffisante. En effet, la Ville comporte une dimension sacrée, qui n'est pas simplement celle de monuments pris individuellement, mais englobe l'ensemble des lieux et des communautés qui y vivent.

C'est la raison pour laquelle le Saint-Siège adhère à la proposition d'internationalisation territoriale de Jérusalem, le *corpus separatum*, demandé par l'Assemblée générale des Nations-Unies, dans la Résolution 181 du Conseil de Sécurité des Nations Unies du 29 novembre 1947. Ce *corpus separatum* est alors considéré par l'Eglise comme un instrument juridique utile, afin d'éviter que Jérusalem ne devienne l'enjeu d'un conflit et que la Ville ne perde une partie de son identité. Malheureusement, ce que Rome craignait se produit par la suite. Dès lors, l'internationalisation se révélant irréalisable, la notion de *corpus separatum* apparaît aujourd'hui dépassée. C'est pourquoi le Saint-Siège plaide régulièrement pour l'adoption d'un « statut spécial internationalement garanti »⁷², instrument qui lui semble plus approprié. Il continue à demander la protection de l'identité de la Ville sainte, soulignant constamment la nécessité d'un engagement international.

⁷² Mgr Edmond Farhat, *Jérusalem dans les documents pontificaux, de 1887 à 1984*, Rome, 1987.

3.2. LES AVANCEES PROGRESSIVES DE LA DIPLOMATIE

3.2.1 Le rapprochement entre Israël et l'Eglise

Les relations entre peuple juif et monde chrétien ont été longtemps marquées du sceau de l'ambiguïté. Les juifs sont en effet longtemps considérés dans l'Eglise comme un peuple déicide, condamné à l'errance. C'est Jean XXIII, avec *Nostra Aetate*, qui ouvre le dialogue avec le judaïsme⁷³.

Jean Paul II, qui a vu les méfaits de la Shoah en Pologne et compte de nombreux amis juifs, déclare dès le début de son pontificat à Mayence : « la religion juive ne nous est pas extrinsèque, mais, dans une certaine mesure, est intrinsèque à notre propre religion chrétienne. Avec le judaïsme, nous avons une relation que nous n'avons avec aucune autre religion. Vous êtes nos frères préférés et d'une certaine manière on peut dire que vous êtes nos frères aînés ». Tout est dit. Il n'hésite d'ailleurs pas à se rendre à la synagogue de Rome en 1986.

Mais il faut encore huit ans avant que le Saint-Siège ne reconnaisse l'Etat d'Israël, et n'ouvre des relations diplomatiques avec lui, en juin 1994. En effet Jean Paul II attend l'occasion favorable, alors que l'absence de relations diplomatiques avec Israël est de plus en plus ressentie comme une discrimination de la part de l'Eglise, contradictoire, en quelque sorte, avec l'attitude d'un pape si proche des juifs. C'est le processus de détente initié à Oslo en 1993 qui fournit cette occasion. Celui-ci peut en particulier voir le jour parce que l'URSS, qui agissait comme facteur aggravant dans la crise, a disparu⁷⁴. Par ailleurs, un accord concernant la reconnaissance juridique de l'Eglise catholique par l'Etat israélien est signé le 10 novembre 1997 à Jérusalem⁷⁵.

L'Eglise rappelle, lors de la signature de l'accord fondamental⁷⁶ entre le Saint-Siège et l'Etat d'Israël, le 30 décembre 1993, son souhait « tout en préservant en chaque occasion le droit d'exercer son enseignement moral et spirituel, (...) de demeurer à l'écart de tous les conflits uniquement temporels, ce principe s'appliquant en particulier aux conflits territoriaux et aux frontières disputées »⁷⁷. C'est une reprise en substance de ce qui avait été déclaré dans l'article 24 du traité du Latran : le Saint-Siège ne renonce pas à son droit d'exprimer un jugement moral.

A l'occasion de son pèlerinage en Terre sainte, en 2000, Jean Paul II rencontre tous les leaders israéliens. Il déclare, lors de sa visite au grand rabbin d'Israël, que « l'Eglise condamne totalement l'antisémitisme et toute forme de racisme car ceux-ci sont en opposition radicale avec les principes du christianisme ». Dans son discours au président de l'Etat d'Israël Ezer Weizman, le même jour, il affirme que juifs et chrétiens doivent « œuvrer pour une nouvelle ère de réconciliation et de paix ». Il se rend au mausolée *Yad Vashem*, pour réaffirmer l'unicité de l'héritage de la foi. Et

⁷³ Il est à noter qu'à Jérusalem, le couvent Notre Dame de Sion a pour vocation particulière d'œuvrer au rapprochement entre juifs et chrétiens. De même, le cardinal Martini, ancien archevêque de Milan, s'est installé à Jérusalem, où il participe à un travail de dialogue discret sur la Bible, s'abstenant de toute prise de position publique. Il soutient notamment le comité des familles, regroupant les proches des victimes du conflit, israéliennes comme palestiniennes.

⁷⁴ Jean Bernard Raimond, *Jean Paul II Un pape au cœur de l'histoire*, Le cherche midi, 1999.

⁷⁵ Mais ce texte ne fait pas mention du statut de Jérusalem.

⁷⁶ Il est à noter que la mise en œuvre effective du volet financier de cet accord fait encore défaut, car la négociation qui devait avoir lieu sur ce sujet est pour l'instant restée en suspens. Cet élément n'est pas neutre pour les communautés chrétiennes sur place.

⁷⁷ Accord fondamental entre le Saint Siège et l'Etat d'Israël, article 11, paragraphe 2, Jérusalem, 30 décembre 1993.

reprenant la tradition juive, il se recueille devant le Mur des Lamentations, dans lequel, par une sorte de génie qui lui est propre, il glisse un acte de repentance. Suscitant une émotion intense en Israël, ce pèlerinage présente un visage de l'Eglise que bon nombre d'Israéliens n'imaginaient pas.

Pour autant, des problèmes subsistent : certains juifs estiment que l'Eglise s'approprie la Shoah, par exemple à l'occasion de la béatification d'Edith Stein, ou lors de l'affaire du Carmel d'Auschwitz. De plus, du fait des circonstances politiques, les chrétiens de Terre sainte n'ont pas adhéré à *Nostra Aetate*, initiant l'ouverture de l'Eglise aux autres religions, et ne sont pas du tout dans la même logique de repentance que les chrétiens d'Occident, ne se sentant absolument pas responsables de la Shoah. De même, certains juifs d'Israël n'admettent pas l'attitude tolérante de leurs coreligionnaires européens vis-à-vis de l'Eglise, considérant que celle-ci s'est compromise durant la Seconde Guerre mondiale. En outre, Israël continue d'inclure la dimension religieuse de la Ville sainte dans son projet politique, tandis que le Saint-Siège sépare clairement les deux aspects du problème. Demeure donc une ambiguïté fondamentale sur la question. Enfin, si l'Eglise admet que les libertés existent à Jérusalem, elle considère quand même qu'il existe une contradiction de fait entre l'ambition réellement démocratique du modèle politique israélien, et une réalité discriminatoire fondée sur la judéité de la société et de l'Etat. Toutes les questions ne sont donc pas résolues.

3.2.2. L'accord de base entre le Saint-Siège et l'OLP

Jean Paul II et Yasser Arafat, se rencontrent au total 12 fois en 26 ans⁷⁸. C'est dire l'importance que l'Eglise accorde au problème palestinien. Le pape se rend à l'Esplanade des Mosquées et au camp palestinien de Deheisheh lors de son pèlerinage jubilaire en 2000, et retrouve le président de l'Autorité palestinienne à Bethléem. Yasser Arafat semblait faire preuve d'une réelle estime pour le pape Jean Paul II⁷⁹.

Le 25 octobre 1994, le Saint-Siège annonce l'échange de représentants avec l'OLP. Les contacts existant depuis longtemps prennent dès lors un « caractère officiel et permanent ». L'OLP ouvre pour sa part une Représentation près le Saint-Siège dotée d'un dirigeant spécifique. Et du côté du Saint-Siège, c'est le Nonce apostolique en Tunisie qui est chargé des relations avec l'OLP.

L'Accord de base entre le Saint-Siège et l'OLP, signé le 15 février 2000, définit le statut juridique de l'Eglise catholique dans les territoires dépendant de l'Autorité palestinienne. Il évoque la question du statut de Jérusalem et celle du conflit israélo-palestinien. Il précise qu'un « statut spécial pour Jérusalem » doit être « garanti internationalement », et doit permettre de sauvegarder « la liberté de religion et de conscience pour tous, l'égalité devant la loi des trois religions monothéistes, de leurs institutions et de leurs fidèles dans la ville, l'identité propre et le caractère sacré de la ville, la signification universelle de son héritage religieux et culturel », ainsi que « la liberté d'accès et de culte pour les Lieux saints ». Les deux parties lancent « un appel pour une solution pacifique » au conflit

⁷⁸ Sans oublier que le leader palestinien a rencontré des prélats de premier plan à plusieurs reprises, en particulier le cardinal Angelo Sodano en 1996, Mgr Jean-Louis Tauran, alors Secrétaire pour les Rapports avec les Etats, en 1994 à Tunis, et en 1995 à Gaza. Il a aussi rencontré le cardinal Pio Laghi en 2001 lors de sa visite en Terre sainte.

⁷⁹ L'épouse de Yasser Arafat est chrétienne, et il a assisté chaque fois que possible à la messe de minuit dans l'église de la Nativité.

israélo-palestinien qui puisse réaliser « les droits nationaux légitimes et inaliénables et les aspirations du peuple palestinien ». Elles soulignent l'importance du respect de la « loi internationale » exprimée dans les résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies. Elles insistent pour que la solution du conflit soit trouvée sur des bases « de justice et d'équité ». L'accord stipule que tous les citoyens palestiniens sont « des membres égaux de la société palestinienne », quelle que soit leur religion. L'OLP s'engage donc à combattre « toutes les formes de discrimination ». Elle reconnaît en outre la « personnalité légale de l'Église catholique dans les territoires dépendant de l'Autorité palestinienne ». Enfin, l'importance de la Terre sainte comme « un espace privilégié pour le dialogue interreligieux »⁸⁰ est soulignée. Cet accord peut donc être comparé à celui qui avait été signé par l'État israélien le 10 novembre 1997 au sujet de la reconnaissance juridique de l'Église catholique, à ceci près que cet accord avec Israël n'avait pas mentionné la question du statut de Jérusalem.

3.2.3. Le dialogue islamo-chrétien, défi permanent

Les relations de l'Église et de l'Islam ont toujours été marquées du sceau de l'ambiguïté, voire de la rivalité et de la guerre. Marqué par les croisades, le monde arabo-musulman a tendance à amalgamer le monde chrétien et le monde occidental, même si ces deux réalités sont très loin de se recouper exactement aujourd'hui.

Certes, après *Nostra Aetate*, qui reconnaît le monde musulman comme « adorant avec (l'Église) le Dieu unique », Paul VI initie un dialogue avec les autres religions dans l'encyclique *Ecclesiam Suam*, en août 1964. La même année, un secrétariat pour les non-chrétiens est créé. Il se dote d'une commission pour les rapports religieux avec l'islam en 1973. Mais c'est Jean Paul II qui veut quitter le champ diplomatique pour appréhender le domaine culturel, et prévenir ce combat entre civilisations qu'il craint par-dessus-tout. Des contacts sont pris avec l'Organisation de la Conférence Islamique en 1983 et la Ligue Islamique Mondiale en 1985. Certains pays, Égypte, Jordanie, Maroc et Turquie essentiellement, apportent leur soutien à ces initiatives. En 1995, un accord instituant un comité mixte catholico-musulman entre le conseil pontifical pour le dialogue interreligieux et l'université Al Azhar du Caire est signé. Et si certains dignitaires de l'islam adoptent au départ une attitude distante à l'égard du pape⁸¹, beaucoup rendent hommage à son action, en particulier le président de l'Union Musulmane du Togo et le président du Sénégal, Abdou Diouf. Jean Paul II va plus loin, et présente un « document de repentir » à « toutes les confessions et religions qui ont souffert des croisades » le mercredi des cendres du Jubilé de l'an 2000.⁸²

Au Proche Orient, la communauté Sant'Egidio et l'Union pour l'apostolat catholique ont depuis longtemps créé une action dans le sens d'un dialogue islamo-chrétien. La première agit plutôt comme entremetteur entre personnalités musulmanes et diplomates de la Curie. La seconde organise chaque année des « journées romaines ». Ces expériences permettent aux responsables pontificaux de mettre en pratique le message du pape. Les Franciscains, gardiens des Lieux saints, mettent en place

⁸⁰ Accord fondamental entre le Saint Siège et l'OLP, Rome, 15 février 2000.

⁸¹ Au Nigéria et au Kenya notamment.

⁸² Annie Laurent, *Le pari du Saint Siège sur un dialogue avec l'islam*, Géopolitique n°58, 1997.

une commission internationale pour les relations avec l'islam au début des années 80. Ils reçoivent du pape la mission d'étudier le fondamentalisme musulman sous tous ses angles

Le pape Jean Paul II réalise parfaitement qu'au Proche Orient la guerre empêche le dialogue avec l'islam entamé depuis 1978, et menace directement la vie des Eglises chrétiennes de la région. De plus, « la perte de repères des sociétés occidentales, au lendemain de la chute de l'empire soviétique, comme la radicalisation des opinions publiques musulmanes, depuis l'avènement de la société khomeyniste »⁸³ laisse craindre le « choc des civilisations » annoncé par Huntington. Et Jean Paul II moins que tout autre ne peut accepter que les religions soient prétexte de guerre sainte. A cet égard, la journée de prière d'Assise du 24 janvier 2002, qui fait suite à celles de 1986 et 1993⁸⁴ apporte une nouveauté essentielle. Elle convoque les chefs religieux du monde entier à un moment où la religion paraît justement être un facteur de guerre. Son message, comme le définit Mgr Tauran, est que « l'on ne peut pas être heureux les uns sans les autres et encore moins les uns contre les autres »⁸⁵. L'esprit d'Assise se poursuit dans le cadre des réunions annuelles organisées par la communauté Sant'Egidio.

Jean Paul II souligne, dans un message aux autorités musulmanes du Niger en 1998 que « chaque fois que l'on commet de la violence au nom de la religion (...), on ne se trouve pas face à la vraie religion ». Cela dit, il montre en fait une grande prudence diplomatique, qui s'explique au regard des menaces que le fondamentalisme islamique fait peser sur les communautés chrétiennes⁸⁶. Etre non seulement « une Eglise au sein de l'islam, mais aussi une Eglise pour l'islam », tel est le choix des catholiques, dès les années 70, au Proche Orient, soulignant le caractère arabe de leur clergé et de leur mission. De fait, l'Eglise se veut clairement détachée des positions occidentales dans le conflit israélo-palestinien, afin d'éviter l'explosion de l'intégrisme, et de veiller à la sécurité des minorités chrétiennes.

Mais ce qui compte avant tout, c'est évidemment la liberté de l'Eglise catholique. L'inauguration de la mosquée de Rome en 1995 ne peut se comprendre qu'en acceptant la réciproque dans les pays de tradition islamique. Et même si les communautés chrétiennes du Proche Orient se sentent sacrifiées sur l'autel du dialogue avec l'islam, elles restent constamment au centre de la pensée du pape. Le dialogue existe, et permet de continuer à témoigner du Christ là où le christianisme n'a pas fait souche. La difficulté réside dans le fait qu'« en réalité, il faudrait parler de islam au pluriel », dit Mgr Tauran. Car Jean Paul II l'affirme : « L'Eglise respecte le véritable islam, l'islam qui prie et qui est miséricordieux ». Il souhaite donc qu'un véritable débat s'instaure avec ce qui est non seulement une religion, mais aussi un projet de société, dans la mesure où l'islam ne fait

⁸³ Gérard Arboit, *Jean Paul II et les musulmans*, les cahiers de l'Orient n°68, quatrième trimestre 2002.

⁸⁴ Deux rencontres qui s'inscrivent, notons le bien, dans un contexte géopolitique bien différent. En 1986, il s'agissait de prier pour une paix universelle. En 1993, la prière commune était consacrée aux Balkans.

⁸⁵ Cité par Sarah Chevalley dans *Le Vatican et l'Islam, un entretien avec Mgr Tauran*, Les cahiers de l'Orient n°68, quatrième trimestre 2002.

⁸⁶ Non seulement au Proche Orient, mais aussi dans d'autres pays. Les assassinats des frères trappistes de Tibbirhine, et de Mgr Claverie, évêque d'Oran, ont lieu en 1996.

pas de différence entre pouvoirs spirituel et temporel. Pour l'instant, il est vrai que ce dialogue théologique a beaucoup manqué entre les deux religions.

3.3. LES NOUVELLES PERSPECTIVES

3.3.1. Questions épineuses : Nazareth, Bethléem, mur de séparation...

La Basilique de l'Annonciation est érigée à **Nazareth**, sur le site que la tradition chrétienne a associé à celui de l'apparition de l'archange Gabriel à Marie⁸⁷. Malgré les violences exercées contre les chrétiens de la ville pendant les fêtes de Pâques 1999⁸⁸, Shlomo Ben Ami, ministre des Affaires Etrangères israélien, accepte la construction d'une mosquée en faveur de musulmans réputés fondamentalistes⁸⁹ à proximité du lieu de culte catholique. Le maire de Nazareth, de confession juive, donne lui aussi son aval, provoquant une réaction unanime de la part des communautés chrétiennes de Terre-Sainte à la mi-octobre 1999. Cette décision engendre, selon le Père Battistelli, alors custode de Terre sainte, une menace constante pour les fidèles chrétiens. Il critique vivement le gouvernement israélien, estimant que la Basilique est « en état de siège ». Le Père Jaeger, conseiller juridique de la custodie⁹⁰, a lui aussi condamné l'attitude d'Israël, déclarant que son gouvernement se montrait « insensible aux appels provenant de toutes les parties du monde chrétien », et que « ce sont les branches musulmanes les plus extrémistes d'Israël qui sont à l'origine de cette idée », instrumentalisée par la « propagande mensongère » israélienne, qui évoque « un conflit entre chrétiens et musulmans locaux ». Le cardinal Tauran, alors secrétaire pour les relations du Saint-Siège avec les Etats, déclare : « La Secrétairerie d'État est particulièrement préoccupée par la situation actuelle à Nazareth. Construire une mosquée à quelques mètres de la Basilique de l'Annonciation n'est certainement pas le meilleur moyen de renforcer le respect et la coexistence entre musulmans et chrétiens. S'il y a besoin d'une mosquée, pourquoi ne pas la construire ailleurs? » Même Yasser Arafat⁹¹ reçoit les dirigeants islamiques de Nazareth, leur demandant de différer la construction de la mosquée, sans succès.

En fait, le Saint-Siège n'a presque jamais fait de déclarations sur cette affaire et a ainsi évité l'incident diplomatique avec Israël. En revanche les dicastères concernés ont exercé une forte pression sur Jérusalem par l'intermédiaire des différentes conférences épiscopales, surtout celle des Etats-Unis, et des dirigeants du monde entier. Le 5 mars 2000, lors de sa visite à Nazareth, Jean-Paul II célèbre la messe dans la Basilique de l'Annonciation. Aucune allusion n'est faite à la mosquée en question. Le pape aborde cependant le sujet en privé avec Ehud Barak, sans arriver à le convaincre de changer de position. En décembre 2001, un communiqué des responsables chrétiens de Terre sainte, Mgr Sabbah, et le Père Battistelli, accompagnés de Sa Béatitudo Irenios I, Patriarche Grec-orthodoxe, et du Révérend Mounib Youan de l'Eglise luthérienne, demande encore la révocation de la décision

⁸⁷ Lc I,26-38

⁸⁸ Des islamistes avaient notamment lapidé des magasins chrétiens.

⁸⁹ S'il est vrai que le projet émane d'un groupe de musulmans d'inspiration intégriste, il faut souligner que certains de leurs co-religionnaires de Terre-Sainte n'ont pas hésité à exprimer également leur désapprobation.

⁹⁰ Cf paragraphe 222.

⁹¹ D'après son conseiller pour les relations avec les chrétiens, Ibrahim Qandalaft.

du gouvernement israélien. C'est finalement en mars 2002 que ce dernier décide d'annuler le projet de construction. Le Saint-Siège exprime alors sa satisfaction à Israël par la voix diplomatique. Mais la tension reste palpable, puisque de nouveaux incidents ont lieu en mars 2006, lorsqu'une famille de chrétiens israéliens désespérés lance quelques pétards dans la Basilique pendant un office, provoquant un début de panique, suivi de violentes manifestations palestiniennes. Benoît XVI est directement tenu informé sur ces incidents. La ministre israélienne des Affaires étrangères, Tzipi Livni, prend d'ailleurs elle-même contact avec Rome pour lui donner des assurances. Le custode de Terre sainte se rend à la prison de Nazareth offrir le pardon de l'Eglise aux personnes concernées, attitude qui fait sans doute beaucoup pour apaiser cette crise. Car, dit le Père Pizzaballa, «la voix de la paix est celle du pardon».

La Basilique de la Nativité à Bethléem est la plus ancienne église du monde. Elle fut construite au IV^{ème} siècle sur le lieu supposé de la naissance du Christ. En avril 2002, environ 250 combattants palestiniens trouvent refuge dans ce sanctuaire. Les franciscains de la Custodie, mais aussi des religieux et des prêtres grecs-orthodoxes et arméniens, qui demeurent sur place, sont alors assiégés par l'armée israélienne pendant 39 jours, fait sans précédent. Dans ce contexte, le Saint-Siège dénonce d'une part la présence d'hommes armés dans le sanctuaire, et reproche d'autre part à Israël de ne pas respecter l'accord fondamental de 1993. Il tente d'intercéder auprès d'Israël pour que les reclus aient des conditions de vie décentes, sans résultat. La custodie de Terre sainte ne peut faire plus qu'appeler les deux parties à résoudre le problème de manière rapide, pacifique et honorable. Le Saint-Siège, qui se défend d'agir comme une puissance temporelle, ne peut intervenir qu'en tant qu'autorité morale. Le cardinal Etchegaray, envoyé en mission spéciale de paix à Jérusalem, est toutefois très ferme: «la racine du mal c'est l'occupation précisément de cette terre palestinienne, c'est la privation de liberté de la population palestinienne et de cette population chrétienne». Pour autant, il est très délicat de porter un jugement définitif sur l'efficacité de la diplomatie pontificale dans cette crise, car celle-ci est depuis toujours placée sous le sceau du secret. En outre, elle ne vise pas le court ou le moyen terme, mais planifie sur plusieurs siècles. Ce qui semble clair, c'est que l'action déterminante de la custodie a évité une tragédie. Mais il est vrai aussi que la crise de Bethléem a encore démontré la difficulté pour les Eglises d'agir en commun.

La construction d'un mur de séparation par l'Etat israélien, décision contraire au droit international⁹², engendre de nouvelles difficultés pour les chrétiens du Proche Orient. Le Père Pizzaballa déclare à ce sujet: «Je comprends la peur et l'angoisse d'Israël. Je suis certain que le mur n'est pas la réponse. Israël veut se défendre contre les attaques terroristes mais, en réalité, le mur divise les villages des terres, l'école des enfants, l'hôpital des malades: tout cela est difficilement compréhensible. L'histoire enseigne par ailleurs que tous les murs finissent tôt ou tard par tomber. C'est une réponse inspirée par la peur». En 2004, les évêques catholiques d'Europe et d'Amérique du

⁹² Avis consultatif de la Cour Internationale de Justice rendu le 9 juillet 2004, à la suite de la résolution ES-10/14 de l'Assemblée Générale des Nations unies du 8 décembre 2003. Il est à souligner que les Israéliens ne parlent pas de «mur de séparation», mais de «barrière de sécurité». La terminologie n'est pas neutre.

Nord en visite en Terre sainte lancent un appel contre les effets dévastateurs du mur de sécurité⁹³. Le 29 septembre 2006, une déclaration commune de tous les patriarches et chefs des Eglises chrétiennes de Jérusalem sur le statut de la Ville sainte⁹⁴ souligne encore que « l'accès (des) fidèles à Jérusalem, de même que celui du personnel religieux, reste toujours difficile. » Le mur est par exemple érigé au milieu des jardins de deux couvents catholiques sans raison, et ce malgré les protestations du nonce apostolique.

3.3.2. Un plan de paix pour une solution définitive du conflit

A la suite de la guerre menée par Israël au Liban durant l'été 2006, et devant l'impasse politique actuelle, le Père Samir Khalil Samir propose à la secrétairerie d'Etat, à l'automne 2006, un plan de paix pour le Proche Orient. Celui-ci reçoit l'approbation implicite du patriarche latin de Jérusalem, et du Saint-Siège, qui peut tout à fait l'utiliser, tout en conservant sa part de liberté dans le débat.

Le Père Samir, jésuite égyptien, est professeur à l'université Saint Joseph de Beyrouth, à l'Institut pontifical oriental de Rome et au centre Sèvres à Paris. Spécialiste de l'islam, il réfléchit au problème israélo-palestinien depuis une quarantaine d'années environ. Il est écouté de Benoît XVI. Pour lui, il n'y aura pas de solution dans l'illégalité, et la paix ne peut exister sans justice. Il faut donc s'appuyer sur les résolutions de l'ONU pour reconnaître les droits de chaque partie. Les politiques unilatérales et la stratégie du « pourrissement » semblent en effet ne rien résoudre⁹⁵.

Ce prêtre estime donc qu'il faut bannir toute idée de rapport de forces dans la négociation, pour rechercher avant tout la paix, par un accord au moins bilatéral sous contrôle international. Il est toutefois impératif de tenir compte, avec bon sens et pragmatisme, d'une réalité ayant profondément évolué, notamment depuis 1948 et 1967. Il faut donc tout d'abord reconnaître la souveraineté de deux Etats indépendants, l'un israélien, l'autre palestinien, dont les frontières doivent être garanties et respectées, sur une base antérieure aux conquêtes de 1967⁹⁶. Une force internationale devrait garantir le « droit au retour » des réfugiés palestiniens, contrôler les zones sensibles et les trafics d'armes, participer à la mise sur pied d'une force armée palestinienne. Des commissions *ad hoc* devraient se réunir sur la question des frontières⁹⁷, sur celle de l'eau et sur le statut de Jérusalem. Mais l'adoption d'un plan de paix définitif ne peut passer que par des sacrifices radicaux de part et d'autre, et par la renonciation à toute approche hégémonique. A cet égard, la construction progressive de l'Union Européenne, dont le grand mérite a été d'amener la paix à l'Europe, pourrait servir d'exemple aux peuples du Proche Orient.

⁹³ Déclaration finale des évêques catholiques d'Europe et d'Amérique du Nord en visite en Terre sainte, Jérusalem, 15 janvier 2004.

⁹⁴ Déclaration qui fait suite au mémorandum publié par ces mêmes autorités en 1994 sur la « Signification de Jérusalem pour les Chrétiens »

⁹⁵ Le retrait d'Israël du sud Liban en 2000, comme de Gaza en 2005 obéissent à des considérations tactiques de court terme. Mais le sentiment d'insécurité israélien n'est pas résolu pour autant.

⁹⁶ A cet égard, le Père Samir souligne que l'Autorité palestinienne reconnaît Israël, mais que la réciproque n'est pas vraie, puisque les territoires palestiniens sont régulièrement envahis par l'armée israélienne.

⁹⁷ Cela en tenant compte du problème inévitable des colonies « sauvages », qui devront décider si elles veulent ou non retourner en Israël ou rester sous souveraineté palestinienne.

En fait, pour le Père Samir, les deux parties ont confondu les aspects politiques et religieux du conflit. Or il s'agit avant tout de résoudre un problème politique. Il est donc fondamental de distinguer le temporel du spirituel pour arriver à la paix. L'Eglise catholique, paradoxalement, est la seule institution qui propose une approche laïque de la crise.

3.3.3. Benoît XVI, l'héritier tranquille et audacieux

Le pape Benoît XVI est élu en avril 2005, à la mort de Jean Paul II. Le défi est rude pour ce cardinal de 78 ans, d'origine bavaroise : il s'agit de prendre la relève d'un géant de la foi, dont le long pontificat a été particulièrement fécond. Mais si cette élection est diversement accueillie, elle procède pourtant d'une certaine logique, celle de la continuité : le cardinal Ratzinger était un intime de Jean Paul II. Et si le style est différent, le cœur du message, sur les sujets fondamentaux, reste identique. Au pape des foules, particulièrement médiatisé, très tourné vers la diplomatie, succède un grand théologien, discret mais précis, héritier des penseurs chrétiens du XX^{ème} siècle, les cardinaux Henri de Lubac, Hans Urs von Balthazar ou Yves Congar par exemple.

Benoît XVI, soucieux de préserver « l'héritage spirituel extraordinaire »⁹⁸ de son prédécesseur, et de le faire fructifier, oriente d'emblée son pontificat vers l'unité des chrétiens⁹⁹. Pour le nouveau pape, le ralliement du monde orthodoxe est le préalable essentiel à une nouvelle évangélisation de l'Europe. De même, des avancées notables ont lieu avec les protestants. Si de nombreuses difficultés subsistent, par exemple avec l'Eglise anglicane, la signature de l'accord sur la justification par la foi, le 31 octobre 1999¹⁰⁰, a été un pas décisif. Ces progrès ne sont évidemment pas sans conséquences sur les relations qu'entretiennent les communautés chrétiennes du Proche Orient.

Le dialogue interreligieux est le deuxième axe d'effort de Benoît XVI. Vis-à-vis de l'islam tout d'abord, le souci du nouveau pontife reste identique à celui de son prédécesseur : il s'agit avant tout d'éviter que la religion ne devienne un prétexte de guerre, dans un monde tenté par un choc entre civilisations. Si la conférence de Benoît XVI à Ratisbonne, le 12 septembre 2006, sur « la plénitude de la raison unique »,¹⁰¹ peut apparaître comme un faux pas diplomatique, tant l'interprétation qui en a été faite semble caricaturale, sa visite en Turquie a au contraire contribué à apaiser les tensions. Il s'agissait avant tout pour le pape de renouer le dialogue avec le monde musulman. Du reste, le pape a tenu à recevoir, dès le 25 septembre 2006, les ambassadeurs des pays musulmans, dont l'Iran, en présence du cardinal Poupard, Président du Conseil pontifical pour le dialogue interreligieux. Il leur déclare notamment : « Je voudrais aujourd'hui redire toute l'estime et le profond respect que je porte

⁹⁸ Première audience générale de Benoît XVI, le 27 avril 2005.

⁹⁹ « J'ai manifesté la ferme intention de prendre comme une priorité de mon pontificat le retour à la pleine et visible unité des chrétiens ». Benoît XVI au Journées Mondiales de la Jeunesse d'août 2005 à Cologne.

¹⁰⁰ Déclaration signée entre la Fédération luthérienne mondiale et le président du conseil pontifical pour la promotion de l'unité des chrétiens, qui constitue une clarification théologique au sujet de la doctrine de la justification propre à Luther. Celle-ci a été par la suite signée par 119 Eglises luthériennes sur 124.

¹⁰¹ Lors de cette conférence, Benoît XVI cite un dialogue entre l'empereur byzantin Manuel II Paléologue et un persan lettré qui, extrait de son contexte et reproduite par les media occidentaux, déclenche alors une vague de violence dans les pays musulmans. Or l'importance de cette conférence ne tient pas à un jugement sur l'islam, mais à une explication de l'histoire de la théologie, fondée sur l'alliance de la foi et de la raison, afin de mieux comprendre les tâches présentes de l'Eglise actuelle. Benoît XVI s'est dit « absolument désolé » de voir ses propos interprétés comme offensants pour l'islam.

aux croyants musulmans. (...) Poursuivant l'œuvre entreprise par mon prédécesseur, le pape Jean-Paul II, je souhaite donc vivement que les relations confiantes qui se sont développées entre chrétiens et musulmans depuis de nombreuses années, non seulement se poursuivent, mais se développent dans un esprit de dialogue sincère et respectueux (...). Dans la situation que connaît le monde aujourd'hui, il est impératif que chrétiens et musulmans s'engagent ensemble pour faire face aux nombreux défis qui se présentent à l'humanité». Recevant le nouvel ambassadeur de Turquie près le Saint-Siège, M. Muammer Doğan Akdur, le 19 janvier 2007, il rappelle qu'il a « manifesté à maintes reprises le respect de l'Église catholique pour l'Islam, et l'estime du Pape et des fidèles pour les croyants musulmans, notamment lors de (sa) visite à la Mosquée bleue d'Istanbul »¹⁰².

Mais Benoît XVI souligne aussi la nécessité de respecter «les convictions et les pratiques religieuses d'autrui afin que, dans un esprit de réciprocité, le libre exercice d'une religion soit réellement assuré à tous», musulmans comme catholiques. Les ecclésiastiques de rang inférieur s'expriment en termes moins voilés. «La radicalisation de l'islam est la cause essentielle de l'exode chrétien», déclare Mgr Philippe Brizard¹⁰³. Mgr Rino Fisichella¹⁰⁴ recommande à l'Eglise de rompre son «silence diplomatique» et de «faire pression sur les organisations internationales pour mettre les sociétés et les Etats à majorité musulmane face à leurs responsabilités». La crise des caricatures danoises, en 2006, est révélatrice pour l'Eglise¹⁰⁵. «L'obtention, pour les chrétiens vivant en Islam, des mêmes droits que ceux dont jouissent les musulmans installés dans la chrétienté est devenue l'axe central de la diplomatie du Vatican envers les musulmans. Cette nouvelle approche, sérieuse et équilibrée, reflète une compréhension sensiblement meilleure qui pourrait étendre son influence bien au-delà de l'Eglise, compte tenu du nombre de politiciens laïques qui s'alignent sur ses recommandations en matière de relations interreligieuses » affirme le chroniqueur Daniel Pipes¹⁰⁶.

En outre, le dialogue avec le judaïsme se poursuit dans le même esprit. Ainsi, dès le 9 juin 2005, Benoît XVI reçoit en audience l'*International Jewish Committee on Interreligious Consultations*. Il confirme que le judaïsme garde pour les chrétiens un statut à part. Cela dit, les relations avec l'Etat d'Israël sont, elles, d'un autre domaine, celui du temporel, et dépendent nécessairement de la manière dont les chrétiens sont considérés au Proche Orient. A cet égard, le nouveau pontife se montre pessimiste. Lors de l'audience accordée aux représentants des oeuvres pour l'assistance aux Eglises orientales, le 22 juin 2006, il « renouvelle (son) appel aux prêtres et aux fidèles, à tous ceux qui ont une responsabilité, pour qu'ils favorisent le respect mutuel entre cultures et religions, afin de créer au Proche Orient les conditions pour une coexistence sereine et pacifique ». Très préoccupé par l'exode de la minorité chrétienne de Terre sainte, il lui exprime sa solidarité, lors

¹⁰² Lors de cette visite, le pape s'est effectivement recueilli, à l'invitation du religieux musulman qui l'accompagnait, en direction de La Mecque.

¹⁰³ Directeur général de l'Œuvre d'Orient, institution française soutenant les chrétiens orientaux.

¹⁰⁴ Recteur de l'université pontificale du Latran.

¹⁰⁵ Les dirigeants ecclésiastiques critiquent à cette occasion la publication des dessins de Mahomet. Mais les musulmans réagissent en assassinant des prêtres catholiques en Turquie et au Nigéria, et en massacrant de nombreux chrétiens pendant cinq jours d'émeutes dans ce dernier pays.

¹⁰⁶ Daniel Pipes, *Le Vatican affronte l'islam*, Jérusalem Post, 5 juillet 2006. Daniel Pipes est le directeur du Forum du Moyen-Orient (*Middle East Forum*), l'un des membres de l'Institut américain pour la paix (*U.S. Institute of Peace*) dépendant du président des États-Unis et un chroniqueur primé du *New York Sun* et du *Jerusalem Post*.

de son message de Noël 2006. Il regrette « le manque d'assurance de l'homme d'aujourd'hui face à l'avenir de l'humanité » et souligne le risque d'affrontement entre cultures et religions qui pèse sur le monde¹⁰⁷.

CONCLUSION

Ainsi, en dépit des limites d'une diplomatie aujourd'hui dénuée de pouvoir temporel, le Saint-Siège continue à promouvoir la paix au Proche-Orient, parce qu'il ne désespère jamais de l'Homme. Il veut protéger les plus faibles, quelle que soit leur race ou leur confession, et se montre convaincu que résoudre cette crise garantirait une stabilité internationale, et permettrait d'éviter un choc entre civilisations, fondé en particulier sur des motifs d'ordre religieux. Mais Jean Paul II l'a encore répété dans son message du 1^{er} janvier 2002, pour la journée mondiale de la paix : « Il n'y a pas de paix sans justice, il n'y a pas de justice sans pardon. »

La diplomatie romaine pourrait être considérée comme la « voix de celui qui crie dans le désert »¹⁰⁸, à l'égal de celle du prophète Saint Jean Baptiste. Pourtant, cette pédagogie de la paix porte quand même certains fruits. Ceux-ci sont la conséquence de l'influence spirituelle croissante de l'Eglise, d'autant plus légitime que cette institution bimillénaire est aujourd'hui détachée des préoccupations temporelles d'un Etat classique. Ainsi, selon le cardinal Etchegaray, il semblerait que « plus on avance dans l'histoire, plus on respecte l'Eglise ».

Mais il faut bien admettre que de nombreuses difficultés perdurent. A cet égard, « l'islamisation progressive du mouvement palestinien, marquée par une multiplication des attentats suicides, et parallèlement l'expansion de puissants courants religieux intégristes dans la société israélienne font craindre une récupération religieuse du conflit. »¹⁰⁹ Dès lors, comme le pressent l'Eglise depuis des décennies, la place des chrétiens dans une société arabe islamisée, et dans une société israélienne fondée sur la judéité¹¹⁰, semble aujourd'hui de plus en plus problématique.

Un nouveau totalitarisme est peut être en train de voir le jour, non pas fondé, comme au XX^{ème} siècle, sur une idéologie antireligieuse, mais reposant cette fois-ci sur une conception dévoyée de la religion. C'est pourquoi les communautés chrétiennes disparaîtront peut-être de Terre sainte dans un proche avenir, pour la première fois depuis leurs origines. Pour l'Eglise, ce serait un immense sacrifice, qu'elle est sans doute déjà prête à vivre. Pour le monde, cependant, l'échec serait retentissant.

¹⁰⁷ Hervé Yannou, *Noël de soutien aux chrétiens d'orient*, Le Figaro, 22 décembre 2006.

¹⁰⁸ Marc I, 3.

¹⁰⁹ Sarah Chevalley, *Le Vatican face à la violation des Lieux saints*, Les cahiers de l'Orient n°68, quatrième trimestre 2002.

¹¹⁰ Même s'il serait réducteur de résumer la complexité de la société israélienne à ce fondement.

ENTRETIENS ET BIBLIOGRAPHIE

I. ENTRETIENS

Mgr Fortunato BALDELLI, Nonce apostolique en France

Père Samir KHALIL SAMIR, Société de Jésus, auteur du plan de paix en 10 points proposé au pape Benoît XVI à l'été 2006

M. Pierre MOREL, ancien ambassadeur de France près le Saint-Siège (2002-2005)

M. Alain de PENANSTER, membre de l'ordre équestre du Saint Sépulcre

M. Laurent STEFANINI, ancien premier conseiller auprès du Saint-Siège (2001-2005) et ancien conseiller pour les affaires religieuses au ministère des Affaires étrangères (2005-2006)

II. OUVRAGES

Gérard CHALIAND, *Atlas du nouvel ordre mondial*, Laffont, Paris, 2003

François-René de CHATEAUBRIAND, *Itinéraire de Paris à Jérusalem*, Paris, 1806

Père Marcel Jacques DUBOIS, *Nostalgie d'Israël*, Cerf, Paris, 2006

Mgr Edmond FARHAT, *Jérusalem dans les documents pontificaux, de 1887 à 1984*, Rome, 1987

Mikhaïl GORBATCHEV, *Mémoires. Une vie et des réformes*, Paris, éd. du Rocher, 1997

René GROUSSET, *Histoire des croisades et du royaume franc de Jérusalem*, Plon, Paris, 1934, réédition Perrin, Paris, 1991

Samuel HUNTINGTON, *Le choc des civilisations*, 1993

Amin MAALOUF, *Les croisades vues par les Arabes*, J'ai lu, Paris, 2001

Alain de PENANSTER, *Benoît XVI et les sept legs*, CLD, Paris 2005

Jacques POTIN, *Jérusalem : ville unique pour les juifs, les chrétiens et les musulmans*, Religions en dialogue, Paris, 1995

Cardinal Paul POUPARD, *Le pape*, Presses universitaires de France, Paris, 1997

Jean Bernard RAIMOND, *Jean Paul II Un pape au cœur de l'histoire*, Le cherche midi, Paris, 1999

Jean Yves ROUXEL, *Le Saint-Siège sur la scène internationale*, L'Harmattan, Paris, 1998

Henri TINCQ, *L'Etoile et la Croix : Jean Paul II-Israël : l'explication*, J.C.Lattès, Paris, 1994

III. DOCUMENTS OFFICIELS

Accord fondamental entre le Saint-Siège et l'Etat d'Israël, Jérusalem, 30 décembre 1993

Accord fondamental entre le Saint-Siège et l'OLP, Rome, 15 février 2000

BENOIT XVI, Message de Noël 2006 aux catholiques du Moyen Orient, 21 décembre 2006

Déclaration finale des évêques catholiques d'Europe et d'Amérique du Nord en visite en Terre sainte, Jérusalem, 15 janvier 2004

Déclaration des Patriarches et Chefs des Eglises chrétiennes locales à Jérusalem, Le statut de la Ville sainte, Jérusalem, 29 septembre 2006

Deuxième concile du Vatican, Constitution pastorale *Gaudium et spes*, 1965

Deuxième concile du Vatican, Constitution pastorale *Lumen Gentium*, 1965

JEAN XXIII, encyclique *Pacem in terris*,

JEAN PAUL II, encyclique *Redemptor hominis*, 4 mars 1979

JEAN PAUL II, lettre apostolique *Redemptionis anno*, 20 avril 1984

JEAN PAUL II, lettre apostolique *Orientalis Lumen*, 2 mai 1995

JEAN PAUL II, encyclique *Ut unum sint*, 30 mai 1995

JEAN PAUL II, Adresse aux évêques de Terre sainte, 13 décembre 2001

PAUL VI, encyclique *Ecclesiam suam*, 16 août 1964

PAUL VI, encyclique *Populorum progressio*

PAUL VI, motu proprio *Sollicitudo omnium Ecclesiarum*

Mémoire des Patriarches et Chefs des Eglises chrétiennes locales à Jérusalem, Signification de Jérusalem pour les Chrétiens, Jérusalem, 1994

IV. CONFERENCES

Cardinal Ignace Moussa DAOUD, *Les Chrétiens de Terre sainte aujourd'hui et demain*, 16 mars 2002

Cardinal Roger ETCHEGARAY, Homélie de la journée mondiale de la paix, Jérusalem, 1er janvier 2001

Cardinal Roger ETCHEGARAY, Homélie de la messe de l'Assomption célébrée à Notre Dame du Liban, 15 août 2006

Mgr Andrea Cordero LANZA di MONTEZEMOLO, *Les relations Eglise-Etat en Terre sainte*, janvier 2000

Jean-Louis LUCET, *Les perspectives de la paix au Proche Orient et le rôle des Chrétiens*, 15 avril 2005

Cardinal Jean-Louis TAURAN, *Le Saint-Siège et la Terre sainte*, Marseille, 27 janvier 2001

Cardinal Jean-Louis TAURAN, *Le Saint-Siège et la Terre sainte : justice et charité*, New York, 25 octobre 1999, à l'occasion du cinquantième anniversaire de la Mission pontificale pour la Palestine.

V. ARTICLES

Gérard ARBOIT, *Jean Paul II et les musulmans*, Les cahiers de l'Orient n°68, quatrième trimestre 2002

Sarah CHEVALLEY, *Le Vatican et l'Islam, un entretien avec Mgr Tauran*, Les cahiers de l'Orient n°68, quatrième trimestre 2002

Sarah CHEVALLEY, *Le Vatican face à la violation des Lieux saints*, Les cahiers de l'Orient n°68, quatrième trimestre 2002

Annie LAURENT, *Le pari du Saint-Siège sur un dialogue avec l'islam*, Géopolitique n°58, 1997

Jérôme MONTES, *La diplomatie vaticane à l'aube du XXIème siècle*, Futuribles n°284, mars 2003

Pax Christi International, Retour d'une visite en Terre sainte « une situation insupportable de punition collective », Bruxelles, 23 février 2001

Pax Christi International, Comment reconstruire la paix au Moyen Orient ?, Bruxelles, 18 avril 2001

Pax Christi International et le conflit israélo-palestinien, « Si vous voulez la paix, œuvrez pour la justice » (Paul VI), Déclaration des évêques et présidents du mouvement, Bruxelles, 14 novembre 2001

Jean-Paul PANCRACIO, *Le Saint-Siège, son statut de droit international et sa diplomatie*, Chronique de droit international du centre de recherche des écoles de Coëtquidan, 15 mai 2005

Daniel PIPES, *Le Vatican affronte l'islam*, Jerusalem Post, 5 juillet 2006

Mgr Michel SABBAAH, *Point de vue sur le conflit entre palestiniens et Israéliens*, La documentation catholique, n°2271, 2 juin 2002

Véronique SARTINI, *Géopolitique du Vatican*, Diplomatie magazine, juillet-août 2003

Henri TINCQ, *Arafat- Jean Paul II : une certaine idée de la Palestine*, Le Monde, 18 novembre 2004

Henri TINCQ, *Mgr Sabbah : « Il faut cesser de boycotter le Hamas »*, Le Monde, 18 mai 2006

Hervé YANNOU, *Le plan de paix en dix points du Vatican*, Le Figaro, 31 août 2006

Hervé YANNOU, *Noël de soutien aux chrétiens d'orient*, Le Figaro, 22 décembre 2006

VI. SITES INTERNET

www.cardinalrating.com

www.vatican.va

www.zenit.org

news.catholique.org

www.ordre-du-saint-sepulcre.org

www.al-bushra.org

www1/ofm/comm

www.chretiens-et-juifs.org

www.lpj.org

www.oeuvre-orient.fr

TABLE DES MATIERES

FICHE DOCUMENTAIRE

SOMMAIRE

INTRODUCTION (p 1)

PREMIÈRE PARTIE : LE SAINT SIEGE INTERVIENT DANS CE CONFLIT POUR DES RAISONS D'ORDRE SPIRITUEL (p 2)

1.1. DES RAISONS HISTORIQUES (p 2)

1.1.1. Jérusalem, Ville sainte pour les trois religions monothéistes, et capitale revendiquée par deux peuples ennemis (p 2)

1.1.2. La présence de communautés chrétiennes sur place depuis les origines du christianisme, aujourd'hui remise en question (p 2)

1.1.3. Une implication directe de l'Eglise, en particulier depuis les croisades (p 3)

1.2. DES RAISONS ETHIQUES (p 4)

1.2.1. Promouvoir une pédagogie de la paix (p 4)

1.2.2. Défendre les Droits de l'Homme (p 5)

1.2.3. Eduquer les consciences (p 5)

1.3. LE PRINCIPE DE REALITE (p 5)

1.3.1. L'unité des Chrétiens reste à construire à Jérusalem (p 5)

1.3.2. Le dialogue interreligieux doit commencer à Jérusalem (p 6)

1.3.3. Jérusalem doit être en paix, pour que le monde trouve la stabilité (p 7)

DEUXIEME PARTIE : LES MOYENS TEMPORELS MIS EN OEUVRE PAR LE SAINT SIEGE SONT AUJOURD'HUI LIMITES, MAIS SON RAYONNEMENT EST D'UN AUTRE ORDRE (p 8)

2.1. L'ORGANISATION DE L'EGLISE, UNE LENTE MATURATION VERS L'ABANDON DU POUVOIR TEMPOREL (p 8)

2.1.1. L'évolution progressive de l'Eglise vers la distinction entre temporel et spirituel (p 8)

2.1.2. La place particulière du Saint-Siège sur la scène internationale aujourd'hui (p 9)

2.1.3. L'organisation actuelle de la Curie romaine (p 11)

2.2. LES RELAIS DE L'INFLUENCE DU SAINT SIEGE (p 12)

2.2.1. Les media catholiques (p 12)

2.2.2. Les principales institutions officielles de l'Eglise au Proche Orient (p 12)

2.2.3. Les organismes et les organisations internationales catholiques (p 14)

2.2.4. Les congrégations religieuses (p 15)

TROISIEME PARTIE : PARADOXALEMENT, LE MESSAGE PACIFIQUE DU SAINT SIEGE, FONDE SUR LA JUSTICE ET LA RECONCILIATION, N'EN A QUE PLUS DE PORTEE (p 16)

3.1. UN DISCOURS PRUDENT ET REALISTE (p 16)

3.1.1. Les interventions pontificales de la fin du XIXème siècle aux années 60 (p 16)

3.1.2. A partir de Vatican II (p 17)

3.1.3. Pour un statut particulier de Jérusalem, garanti sur la scène internationale (p 20)

3.2. LES AVANCEES PROGRESSIVES DE LA DIPLOMATIE (p 20)

3.2.1. Le rapprochement entre Israël et l'Eglise (p 21)

3.2.2 L'accord de base entre le Saint-Siège et l'OLP (p 22)

3.2.3. Le dialogue islamo-chrétien, défi permanent (p 23)

3.3. LES NOUVELLES PERSPECTIVES (p 24)

3.3.1. Questions épineuses : Nazareth, Bethléem, mur de séparation... (p 25)

3.3.2. Un plan de paix pour une solution définitive du conflit (p 27)

3.3.3. Benoît XVI, l'héritier tranquille et audacieux (p 28)

CONCLUSION (p 30)

ENTRETIENS ET BIBLIOGRAPHIE (p 31)

TABLE DES MATIERES (p 34)